

Vol. 56

LÉVIS — JANVIER-FÉVRIER-MARS 1950

Nos 1, 2, 3

34-47

# LE BULLETIN

DES

# RECHERCHES HISTORIQUES

O notre Histoire, écrin de perles ignorées  
Je baise avec amour tes pages vénérées

A. RO

Bul.



DIRECTEUR

ANTOINE ROY .

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe



LES PRODUITS DE L'ÉRABLE

# “CITADELLE”

Sont de nos jours de précieux auxiliaires dans la cuisine moderne. D'une pureté et d'une valeur insurpassables, ils font des desserts délicieux en même temps que nutritifs.



LES PRODUCTEURS DU SUCRE  
D'ÉRABLE DU QUEBEC

Bureau: Edifice Desjardins,

Avenue Bégin, Lévis.



# RECHERCHES HISTORIQUES

---

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE  
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE  
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.

PUBLIÉ PAR

ANTOINE ROY

---

VOLUME CINQUANTE-SIXIÈME

---

1950

# LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Prix de l'abonnement: \$3.00 par année.

---

DIRECTION ET ADMINISTRATION

2050, Chemin Gomin,

SAINTE-FOY, Québec.

---

---

---

---

## SOMMAIRE

HONORIUS PROVOST, PTRE: Le Fief Miville Sur la Chaudière.....	5
A. M. T.: Madame Edvina.....	14
A. R.: Le Sieur Charon Au Canada Vers 1685.....	16
CLAUDE DE BONNAULT: Généalogie de la Famille de Saint-Ours (Suite) .....	17
R. LA ROQUE DE ROQUEBRUNE: Etudes Onomastiques. Origine des Noms Canadiens .....	33
C. B.: Poursuite Contre H. G. Wells.....	42
Relation de la Campagne de M. de Ligneris contre les Renards.....	43
REX: Longues Traversées de l'Atlantique.....	45
CLAUDE CORRIVAULT: Le Père Jacques Marquette.....	46
Acte de Sépulture d'Un Personnage Fameux.....	48
D. M. HAYNE: Le Répertoire National de Huston.....	49
C. B.: Question .....	51
W. S. WALLACE: The First Settlers In Canada.....	52

# BULLETIN

## DES

# RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

Vol. 56      LÉVIS — JANVIER-FÉVRIER-MARS 1950      Nos 1, 2, 3

---

---

### LE FIEF MIVILLE SUR LA CHAUDIÈRE

---

*L'Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, par Joseph-Edmond Roy (1), est encore, malgré son âge, la plus intéressante et peut-être la meilleure monographie canadienne-française que nous ayons; elle est une des plus imposantes et, pour les moyens de son temps, une des mieux documentées. Il s'y glisse toutefois un certain nombre d'inexactitudes, attribuables à des jugements précipités ou à des défauts d'interprétation plutôt qu'à un manque d'information. C'est le cas, en particulier, pour l'histoire du fief Miville. Détail insignifiant au point de vue de la grande histoire, mais d'un intérêt appréciable au point de vue régional, cette histoire du fief Miville sur la Chaudière.

Elle débute avec le projet quasi fantastique que l'intendant Talon avait conçu et commencé d'exécuter pour relier par un chemin Québec et le fort de Pentagouet, à l'embouchure de la rivière Penobscot. Sur ce trajet, il avait résolu de "faire habiter une vingtaine de personnes de distance en distance pour que de lieulx en lieulx on trouve des entreposts, le couvert et des rafraichissements" (2). L'entreprise, il est vrai, fut abandonnée après le départ de Talon, en 1672. L'histoire du fief Miville, cependant, se prolonge et s'éclaire avec l'établissement d'un village abénaquis au Sault de la Chaudière, en 1683, et la concession faite aux sauvages de grandes étendues de terre le long de la rivière du même nom.

C'est une revue de tout cela qu'il nous faut faire, en

---

(1) Lévis, 1897-1904, 5 volumes.

(2) Archives Publiques, C 11 A, vol. 3, p. 177.

nous servant d'un plan avec chiffres de renvoi, pour la mieux illustrer.

Le 3 novembre 1672, Jean Talon concédait à François Miville, en fief et seigneurie, "seize arpents de terre de front sur cinquante de profondeur, à prendre sur la rivière de la Chaudière, avec l'isle Fortunée qui est au-devant, tenant les dits seize arpents d'un costé à un petit ruisseau qui fait face à la pointe d'en hault de la dite isle, et de l'autre en descendant la dite rivière aux terres non concédées" (3). Ce fief ou, pour mieux dire, ce simple lot de terrain était concédé avec le droit de traite des fourrures, à charge seulement de rendre foi et hommage et de tenir feu et lieu.

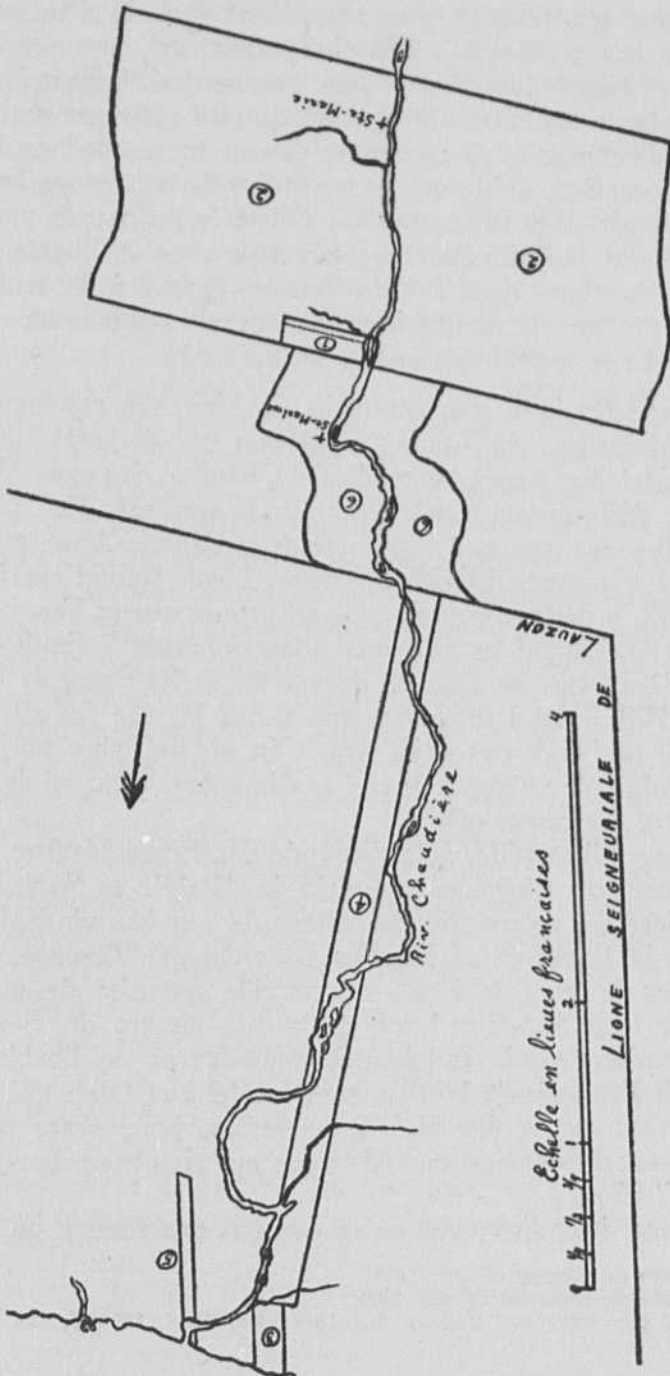
François Miville, d'origine suisse, était un des plus anciens colons de la seigneurie de Lauzon. Les sauvages Abénaquis, qui passaient et repassaient par la rivière Chaudière, lui étaient devenus familiers et lui fournissaient, comme à tant d'autres, une occasion de lucre. Dès avant 1670, on sait qu'il faisait la traite des fourrures (4). On comprend que la suggestion de Talon ait pu lui sourire: il serait le premier à marquer une étape sur le chemin de l'Acadie; il y pourrait exercer son commerce avec avantage.

Le projet de Talon resta en panne, nous le répétons. Mais, une dizaine d'années plus tard, le rideau se levait sur une autre scène. C'était la fondation d'une grosse bourgade indienne, nommée St-François de Sales, près des chutes de la Chaudière, pour accueillir les Abénaquis chassés par les Anglais de leurs anciens territoires. Elle commença durant l'été de 1683.

A ce moment-là François Miville était-il encore résident dans son fief de la Chaudière, qu'il avait baptisé la Bonne Rencontre? Nous ne saurions le dire. Mais, pour profiter de la nouvelle aubaine, une main plus jeune se présenta, dans la personne de Jean-François Liénard-Durbois. Et le "seigneur du lieu" lui concéda "une habitation en bois debout complantée en hault bois scituée aud. lieu contenant quatre arpents de terre de front sur cinquante de profondeur, à prendre depuis la terre reservée par led. Sr Miville pour

(3) Archives de la Province, Registre d'Intendance no 1, f. 29.

(4) Greffe de Becquet, 19 juillet 1670; dissolution de société.



son domaine quatre arpens en remontant dans la ditte seigneurie en tirant au sud... à la charge par led. preneur de s'establir et bastir dans l'an et jour proche dud. bailleur sur une petite butte qu'ils ont dit sçavoir, que led. preneur jouira du droict de chasse et de pesche au devant et au dedans de la ditte concession, qu'il aura aussy droict de mettre ses bestiaux paccager dans l'Isle appelée Fortunée en payant pour chacun an aud. bailleur quarante sols pour avoir la liberté de mettre ses bestiaux dans la ditte Isle..." Quant à la traite avec les sauvages, le concessionnaire devrait rembourser au sieur Miville la moitié des profits réalisés (5).

Liénard-Durbois s'accommoda si bien du commerce avec les Abénaquis, qu'il finit par épouser une de leurs filles, Marie-Madeleine Arpot, vers 1690. Quant à François Miville, il se désintéressa plutôt du reste de son fief. En 1687 ou 1688, il se transporta à Ste-Anne de la Grande-Anse, près de son frère Jacques Miville-Déchène; à son second mariage, en 1692, il déclare n'avoir plus en propre aucun bien immobilier (6). Quand les sauvages abandonnèrent le Sault de la Chaudière, pour se fixer à Bécancour et St-François du Lac, en 1700, il est à présumer que le fief Miville fut abandonné, s'il ne l'était pas déjà. On n'en entend plus parler dans les fois et hommages, aveux et dénombremens, ni dans aucun autre document officiel.

Le 1er juillet 1683, à la demande des Pères Jésuites et pour donner aux Abénaquis en train de s'établir au Sault de la Chaudière des terres pour la culture de leur blé d'inde, les Sieurs de la Barre et de Meulles concédaient "l'espace de deux lieues de terre de front, sur pareille quantité de profondeur le long des deux bords de la dite rivière du Sault de la Chaudière vis-à-vis joignant et au-dessus de l'habitation du dit François de Miville, avec les Isles et Islets qui se rencontreront sur la dite rivière ou autres, pour estre par les dits pères distribuées aux Abénakis qui viendront dans la mission..." (7).

Comme, jusqu'ici, nous ne savons pas exactement où se

(5) Greffe du Duquet, 2 nov. 1683.

(6) Greffe de Genaple, 31 oct. 1692.

(7) Cité par Maurault, *Histoire des Abénaquis*, Sorel, 1866, p. 235.

trouvait le fief Miville, nous ne pouvons dire mieux pour cette première concession faite aux sauvages et qui lui était contiguë. Connaissant toutefois les us et coutumes de ces derniers, nous ne voyons, à priori, rien qui s'oppose à ce que leurs terrains à cultiver eussent été assez distants de leur village proprement dit.

Ce village, J.-Edmond Roy l'a localisé en bas de la chute de la Chaudière, sur la rive gauche, au confluent du *Ruisseau des grandes prairies*, près duquel on en aurait trouvé longtemps des reliques non équivoques. Lorsque les sauvages s'y installèrent, en 1683, le terrain n'était pas exploité. Cependant, pour éviter des complications, les Jésuites l'achetèrent, le 9 juin 1686, de Henri Brault de Pominville (8). Pour le prix de 150 livres et un canot estimé à 30 livres, ils obtenaient une superficie de 15 arpents de front par 40 de profondeur, à partir du fleuve. On avait un bon terrain dans ce temps-là pour l'équivalent de \$30.00.

A la demande des Pères Jésuites, représentant que la terre achetée de Pominville n'était pas assez bonne ni assez grande pour la culture des sauvages, Denonville et Champigny prirent sur eux de leur accorder, le 14 octobre 1689, à même la seigneurie de Lauzon, une bande de terre de 21 arpents ou d'un quart de lieue de front, à prendre au bout des concessions du bord du fleuve, qui étaient de 40 arpents, sur toute la profondeur de la seigneurie, qui était de six lieues au total. Pour indemniser le seigneur de Lauzon de cette amputation, le gouverneur et l'intendant s'empressèrent de lui accorder, par le même acte, une lisière de terrain équivalente, à la limite est de la seigneurie, en gagnant le fief Montapeine (9).

Le quart de lieue accordé aux Jésuites devait être pris à la suite de la terre qu'ils avaient déjà près du fleuve, pour la mission de St-François de Sales, soit, sur la rive gauche de la rivière et "laissant entièrement toute la rivière du Sault de la Chaudière au nord-est..." En principe, ç'aurait donc été une bande sinueuse comme la rivière elle-même.

(8) Greffe de Duquet (d'après J.-Edmond Roy).

(9) Publié dans *Pièces de documents relatifs à la tenure seigneuriale*, vol. I, p. 394.

Cette concession n'a sans doute jamais été bien démarquée. Le dessin que nous en donnons est donc assez arbitraire; mais J.-Edmond Roy nous dit avoir vu, peut-être au Département des Terres de la Couronne, un plan de l'arpenteur Ignace Plamondon, en 1749, suivant lequel "cette terre coupait en partie la rivière et gagnait l'intérieur en ligne droite" (10).

Nous plaçons ici le titre d'un autre terrain qui n'a rien à voir avec ceux de Miville et des Jésuites, mais qui sera de quelque utilité dans notre démonstration. Le 12 octobre 1694, devant le notaire Roger, François de la Forest, procureur de Simon-Thomas Bertrand, seigneur de Lauzon, vendait à Claude de Bermen de la Martinière "la consistance de ce qui se trouve de terre de front à la coste de Lauzon le long du fleuve St-Laurent sur cent arpents de profondeur dans les terres, joignant d'un costé à la concession de feu sieur Eustache Lambert-Dumont, d'autre celle du Sr Charles Gaultier de Boisverdun, le bassin de la rivière du Sault compris en la ditte concession... avec droit de chasse et pesche au devant et au dedans d'ycelle, à la charge de quatre sols tournois et six deniers de cens..."

Claude de Bermen de la Martinière, membre du Conseil Supérieur, époux de la veuve du sénéchal Jean de Lauzon, tuteur de ses enfants (11), avait exercé les droits du seigneur pendant plus de vingt ans. A son compte personnel, il y avait surtout exploité la pêche. J.-Edmond Roy se permet à ce propos une envolée littéraire: "Les pêches d'anguille que l'on faisait, écrit-il, au bassin de la Chaudière, une des principales rivières de la seigneurie, étaient renommées dans toute la colonie. Elles valaient à elles seules les salaires de tous les membres du Conseil. Bermen de la Martinière en avait fait une exploitation des plus avantageuses... Les pommes du jardin des Hespérides n'étaient pas gardées avec un soin plus jaloux" (12).

Quand la seigneurie eut changé de mains, il voulut au moins conserver quelques revenus en devenant le proprié-  
tair-

(10) *Hist. de la S. de Lauzon*, I, p. 403, note 1.

(11) Greffe de Rageot, 26 déc. 1669 (d'après J.-E. Roy).

(12) *Opus citatum*, vol. I, pp. 429-430.

re de cette corne d'abondance, ainsi que nous l'avons indiqué ci-dessus. Plus tard, ses héritiers vendront la propriété, pour la somme de 1200 livres à Nicolas Lanouillier (13), qui s'occupera lui, du commerce du bois.

Enfin, nous devons placer une dernière concession faite aux Jésuites, pour les Abénaquis, par Frontenac et Champigny, le 5 mars 1697. Elle consistait en une lieue et demie de front de chaque côté de la rivière du Sault de la Chaudière, sur une demi-lieue de profondeur, tenant d'un côté aux autres terres des Abénaquis, de l'autre à François Miville (14). Ce dernier, bien sûr, n'était plus là depuis longtemps. Mais son fief lui était encore attribué et on en respectait les limites.

— Conclusion —

C'est la concession tardive de 1697 qui nous permet enfin de localiser, sur la rivière Chaudière, l'emplacement du fief Miville, concédé en 1672. Tout menu, au milieu des larges concessions qui l'encadraient, il se trouvait dans le territoire actuel de Ste-Marie de Beauce, à partir du ruisseau Bédard, seize arpents en descendant vers la limite de la paroisse, et l'île Perrault, juste en face, en faisait partie.

Une telle conclusion va paraître fantaisiste aux yeux de quelques-uns. Mais elle se réalise, au moyen de notre plan, avec la précision d'un casse-tête chinois.

Pour montrer qu'il n'y a rien d'arbitraire dans ce plan, disons d'abord que nous nous sommes basé, pour le cours de la rivière et les limites de la seigneurie de Lauzon, sur une carte officielle de Joseph Bouchette, publiée à Londres, en 1831: *Map of the Districts of Quebec, Three Rivers, St. Francis and Gaspé, Lower Canada*. Nous en avons décalqué l'échelle également. Puis, en calculant les dimensions au moyen de cette échelle, nous avons représenté sur le papier les différentes portions de terre, suivant les bornes et descriptions de leurs titres, tels que rapportés ci-dessus. Si l'on a des doutes, on pourra référer à nos sources. Nous n'avons pas eu à solliciter les textes en aucune façon, si ce n'est pour le numéro 4, et nous avons expliqué pourquoi.

J.-Edmond Roy en est venu à une autre conclusion.

(13) Greffe de Louet, 11 sept. 1727 (d'après J.-E. Roy).

(14) *Pièces de documents relatifs à la tenure seigneuriale*, vol. I, p. 430.

Pour lui, le fief de la Bonne Rencontre “se trouvait à quelques arpents au-dessus de la chute de la Chaudière” (15). Il ne s'est pas attardé à le localiser davantage. Mais sa conclusion, en plus d'aller à l'encontre des textes documentaires, se heurte à des considérations historiques et géographiques qui étaient pourtant à portée de sa connaissance et qui nous paraissent avoir leur valeur.

N'oublions pas que les concessions dont nous avons parlé se sont toutes opérées dans le même quart de siècle (1672-1697) et qu'à moins de taxer les autorités coloniales de grossière inconséquence, on ne peut pas facilement les faire chevaucher les unes sur les autres. On avait beaucoup de terres à concéder, on les concédait très volontiers, mais on devait éviter en général de couvrir en bardeaux!

La première de ces concessions, précisément celle du fief Miville, semble avoir été faite dans le but défini de marquer une étape sur le futur chemin de Pentagouet. Or, ç'aurait été la priver de ce rôle que de la placer en somme à deux pas de Québec, près des chutes de la Chaudière. L'intendant Talon devait mesurer mieux que cela la portée de ses opérations.

Quand Denonville et Champigny concédèrent aux Jésuites, en 1689, une bande de terre de  $\frac{1}{4}$  de lieue le long de la Chaudière, sur les terres de Lauzon, nous avons vu qu'ils prirent soin d'indemniser le seigneur du lieu par une autre concession équivalente. Ce n'était que justice. Les concessions faites aux Jésuites en 1683 et 1697 étaient encore plus vastes et le sol n'avait pas moins de valeur à ces dates-là. Comment se fait-il qu'on ne voit pas s'opérer de semblables compensations, si ce n'est parce que ces deux dernières concessions étaient sur le domaine du Roi, en dehors des limites de Lauzon? L'administrateur de la seigneurie, Bermen de la Martinière, était trop soigneux, trop intéressé, pour la laisser démembre sans mot dire, en 1683. Bien plus encore, en 1697, c'est le domaine personnel qu'il venait de se constituer au bassin de la Chaudière qui en eût été sérieusement endommagé. Pour s'en rendre compte, on n'a qu'à essayer de placer la concession numéro 6 à la suite du numéro 3.

Bien longtemps après, durant les longues négociations qui marquèrent, sous le régime anglais, le règlement des

(15) *Opus citatum*, vol. I, p. 385, note.

biens des Jésuites, on rappela que ces derniers avaient acheté une terre dans Lauzon, le 9 juin 1686, mais qu'ils l'avaient revendue, le 14 juillet 1706 (16); qu'ils avaient eu également, le 14 octobre 1689, une concession pour les sauvages, dans la même seigneurie, mais qu'ils ne l'avaient jamais revendiquée par la suite et qu'elle était rentrée au domaine, faute d'occupation. Le sort des concessions de 1683 et de 1697 avait été le même, il est vrai, mais nulle part on ne trouve qu'elles aient été considérées comme prises sur la seigneurie de Lauzon.

Enfin, au point de vue purement géographique, on ne peut s'empêcher d'être frappé de la concordance qui existe entre ce que les documents nous apprennent de la topographie du fief Miville et l'aspect du lieu où notre calcul géométrique nous a amené à le placer sur notre carte. Il faut avoir une île assez grande en face du fief, une île où l'on puisse traverser à gué pour y mettre pacager des bestiaux; cela se réalise parfaitement pour l'île Perrault, à Ste-Marie, qui fut même plus grande autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui et qui donnait le rendement de toute une terre. Il faut également "un petit ruisseau qui fait face à la pointe d'en hault de la dite isle"; c'est précisément le cas pour le ruisseau Bédard, que la route nationale traverse, au pied d'une double côte bien remarquable. Il faut enfin une "petite butte" avantageuse pour bâtir. Dieu sait qu'il y en a des buttes, le long de la Chaudière! Mais nos ancêtres avaient de l'œil et ne parlaient pas pour rien dire. Or, c'est une butte assez caractéristique au bord de la rivière, celle où se trouve la maison de M. Joseph Bédard, cultivateur, l'élégante villa bâtie, il y a près d'un siècle, par Chs-Alexandre Lindsay, notaire de Québec, et que la haute société de ce temps se flattait de fréquenter; site pittoresque encore aujourd'hui et comparable à tout autre dans la vallée de la Chaudière.

Joseph-Edmond Roy, sans doute, n'avait pas songé à tout cela. Nous reprochera-t-on, à nous, de l'avoir fait et d'avoir ajouté un chapitre à l'histoire de notre petite patrie?

HONORIUS PROVOST, PTRE,  
de la Société Historique de la Chaudière.

---

(16) Greffe de Chambalon.

## MADAME EDVINA

---

A part Madame Albani, le Canada a produit une autre grande cantatrice, Madame Edvina, qui de son temps à la scène lyrique, acquit une réputation internationale dans les divers rôles qu'elle interprétait entre les années 1908 et 1920. Son décès à Londres le 13 novembre 1948 passait inaperçu de la presse canadienne, même des journaux de Montréal, sa ville natale! (1)

Marie-Louise Martin naquit le 3 mars 1877, et fut baptisée le jour suivant en l'église de la paroisse St-Jacques de Montréal. Elle avait pour père et mère, François-Xavier Martin et Azilda Lafontaine. En 1885, la famille alla demeurer à Vancouver (2) d'où revint Louise Martin, quelques années plus tard, pour faire ses études chez les Dames du Sacré-Cœur, au Sault au Récollet. Les qualités exceptionnelles de la voix dont elle était douée furent tôt appréciées au couvent.

Ses années d'instruction terminées, Louise Martin rejoignait sa famille à Vancouver. Peu de temps après, elle épousait M. James Buston qui fut tué dans un accident de chasse dans les Montagnes Rocheuses (3). Dès 1901, elle convolait en secondes noces avec l'honorable Cecil Edwardes (4) de qui elle eut deux filles.

C'est à la suite d'un concert du bord au cours d'un voyage sur mer qu'une personne de l'auditoire, très impressionnée de l'interprétation et de la voix de Louise Martin, lui proposa une audition devant le célèbre Jean de Reszke. Cette audition dut avoir lieu tôt après le voyage puisque Louise

(1) Avis de décès: "Times", Londres, le lundi, 15 novembre, 1948. Notes biographiques: "Mrs. Stuart-Wortley" (Madame Edvina) "Times", Londres, le 17 novembre, 1948.

(2) M. Martin fut pendant nombre d'années Vice-Consul de France en cette ville.

(3) Renseignements donnés par un frère, M. H. Milton Martin, Edmonton, Alberta, Administrateur Public, District de Mackenzie, (N.W.T.). Créé Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre par Sa Sainteté le Pape Pie XII.

(4) Capitaine (Royal Tank Corps) tué au champ d'honneur en 1917. Il était le fils du quatrième Lord Kensington (Voir Debrett, "Peerage").

Martin passait l'année 1907 à Paris comme élève attirée de ce grand maître de l'art vocal.

L'année suivante, Louise Martin faisait son début dans le rôle de Marguerite, dans *Faust*, au grand théâtre de Londres, Covent Garden, en présence de la reine Alexandra et d'un auditoire des plus brillant. Une nouvelle étoile venait de paraître sur la scène lyrique sous le nom de théâtre de Madame Edvina.

Tôt après ses débuts, Gustave Charpentier choisissait Madame Edvina pour créer le rôle de Louise dans son opéra du même nom. La première de "*Louise*" eut lieu à Covent Garden en 1909 avec le plus grand succès, ce qui projeta la réputation de Madame Edvina bien au-delà des frontières.

Durant les années qui suivirent, on l'a trouvé, tenant les rôles de *Thais*, de *Tosca*, de *Mimi* dans *La Bohème*, de *Mé-  
lisande* et de bien d'autres; mais son rôle préféré et son plus grand fut toujours celui de *Louise*.

A part de Londres où elle fut toujours des plus choyée, Madame Edvina reçut des engagements à l'Opéra Comique de Paris, à Bruxelles, à New-York, à Boston, à Chicago. Les journaux de l'époque sont témoins des acclamations qu'elle reçut durant ses quelques visites à Montréal. En décembre 1912, Madame Edvina chantait les rôles de *Tosca* et de *Louise* dans sa ville natale. Quatre ans plus tard, en tournée de concerts au Canada, Madame Edvina chantait au Massey Hall, Toronto, le 18 février, 1916, puis à Montréal à quelques jours espacés, un concert d'adieu au cours duquel la ville lui présenta une adresse de bienvenue et de reconnaissance.

Veuve une deuxième fois, Madame Edvina épousait en 1919 le major N. R. Stuart-Wortley, M. C. (5). Ce mariage ne l'empêcha pas de continuer sa carrière puisqu'elle acceptait un engagement pour la saison d'opéra de 1919-1920 à Bruxelles. C'est là qu'un grand nombre de soldats canadiens en permission eurent le bonheur de l'entendre chanter ses

(5) Décédé en 1926. Il était le fils du major général, l'honorable E. J. Montague — Stuart-Wortley, C.B., C.M.G., C.V.O., D.S.O., Légion d'Honneur, etc. (Voir Debrett, "Peerage", sous "Earl of Wharnccliffe").

A consulter:— Grove, "Dictionary of Music"; Wheateley "Dictionary of Musical Biographies"; "International Encyclopaedia of Music".

meilleurs rôles. Quelques-uns eurent même le plaisir de faire sa connaissance et de parler avec elle du Canada auquel elle était toujours restée fidèle.

L'année suivante, Madame Edvina se retirait de la scène pour aller vivre en France avec son mari, sur la Côte d'Azur.

Le Canada a eu lieu de s'enorgueillir de la grande cantatrice que fut Madame Albani. Le rôle que joua Madame Edvina n'en fut pas moindre puisqu'elle joignait les qualités de grande cantatrice à celle d'une actrice consommée. Artiste complète, douée d'un soprano d'une grande pureté; voix parfaitement contrôlée avec une diction d'une clarté rare parmi les artistes lyriques, même les plus célèbres. Ce grand talent canadien n'avait rien à envier à ses contemporaines de la scène lyrique telles que Madame Melba ou Mary Garden.

A. M. T.

---

## RÉPONSE

LE SIEUR CHALON AU CANADA VERS 1685.

(Vol. 55, p. 110).

Au contrat de mariage de Pierre Boucher de Boucherville et de Charlotte Denys, adressé par le notaire Gilles Rageot, le 23 oct. 1683, je trouve: "Joachim Chalon Agent General de Mrs, les interesser en la ferme de sa Majesté en ce pays." Il signe: *Chalon*. Au même contrat signent également Lefebvre de La Barre et de Meulles.

A. R.

# GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE SAINT-OURS DAUPHINÉ ET CANADA

(suite)

Sur une liste de propositions pour la croix de Saint-Louis, établie par M. de Vaudreuil, le 6 novembre 1758, au nom de Saint-Ours, est jointe cette apostille: "C'est un très bon officier qui a de tout tems bien servi depuis son retour de la Rivière Saint-Joseph... A Carillon... il a marqué beaucoup de zèle et de fermeté." (205) Ce zèle et cette fermeté furent récompensés. En janvier 1759, Saint-Ours Deschailons, qui avait déjà été proposé par Vaudreuil en 1757, (206) était fait chevalier de Saint-Louis (207).

En mai 1759, quand Montcalm prend ses dispositions pour s'opposer à une descente de plus en plus probable des Anglais devant Québec, il confie à Saint-Ours le commandement de son aile droite. Il le partage avec M. de Bonne. Ils ont sous leurs ordres les milices de Québec et des Trois-Rivières, une force de 4380 hommes (208). Au matin du 13 septembre, la brigade de Québec — 3500 hommes — obéit à M. de Senezergues, lieutenant-colonel d'infanterie, mais il est assisté de Saint-Ours: ils forment la droite de Montcalm (209).

(205) Arch. des Colonies, D2 C. 48 fol. 315.

(206) Ibidem, D2 C. 48 fol. 289.

(207) *Rapport sur les archives canadiennes pour 1905*, t. I, 6e partie, p. 279.

A. Mazas et Th. Anne, *Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*. Paris, 1860-1861, 3 vol. t. II, p. 174.

Garneau, *Histoire du Canada*, t. II, p. 219.

A. Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, pp. 168-169.

(208) J. Knox, *An historical journal of the campaigns in North America for the years 1757, 1758, 1759 and 1760*, pp. A.G. Doughty. Toronto, 1914, 3 vol. t. II, pp. 161, 167.

Garneau, *Op. cit.*, t. II, p. 228.

(209) A. Doughty et G. W. Parmelee, *The siege of Quebec and the battle of the plains of Abraham*, Québec, 1901, 6 vol. t. III, pp. 118-119.

Garneau, *Op. cit.*, t. II, p. 250.

A la bataille des Plaines d'Abraham, un Saint-Ours, Pierre Roch, était un des grands chefs de l'armée; un autre — François-Xavier, son cousin germain — y fut tué (v. infra.). On les a confondus — notamment l'abbé Daniel (*Op. cit.* pp. 294-295), l'abbé Casgrain, *Montcalm et Lévis*, pp. 319, 186.

Erreur rééditée par A. Doughty (loc. cit.). Il faut rétablir les faits: Pierre Roch de Saint-Ours, le 13 septembre, faisait fonction de brigadier; il survécut à la bataille. François-Xavier de Saint-Ours y servait comme simple lieutenant, il y trouva la mort.

Roch de Saint-Ours, après la défaite, suivit M. de Vaudreuil et son armée à Montréal. Il n'y avait jamais habité. Aussi le voyons-nous, en mai 1780, logé dans la maison de M. de Noyan (210).

Lorsque Montréal eut capitulé, il décida de rester au Canada. Pendant les années 1760-1763, il s'appliqua à mettre en valeur sa seigneurie de Saint-Ours, en y attirant des colons, en leur délivrant des contrats de concession (211).

La cession du Canada à l'Angleterre n'était pas encore définitive que déjà Roch de Saint-Ours s'adressait aux autorités anglaises et leur demandait d'intervenir contre ses habitants. Au début de 1762 — conformément du reste à l'ancienne législation française — il sollicitait du colonel Gage, gouverneur de Montréal, la permission de réunir à son domaine les concessions de terres qu'il avait faites à des tenanciers qui n'y avaient point fait d'établissement. Le 20 mars, une proclamation du colonel Gage ordonnait à ces habitants de tenir feu et lieu dans leurs concessions avant le 31 août; faute de quoi, ils perdraient leurs terres. Un certain nombre, tant à l'Assomption qu'à Saint-Ours, n'ayant pu ou voulu s'exécuter — se trouvèrent déchus de leurs droits de propriété (212).

Le papier-monnaie, émis sous l'intendance de M. Bigot, était en train de perdre toute sa valeur. M. de Saint-Ours sut se défaire à temps des ordonnances et lettres de change qui lui étaient restées entre les mains. En 1763, il n'en avait plus que pour 3.153 livres (213).

A la fin de 1763, il se décida à passer en France. Non pas qu'il ait jamais eu l'intention d'opter pour un pays qui n'était plus le sien. Mais il veillait à ses intérêts. Ce voyage lui fut très utile. Il avait réussi à toucher ses appointements de capitaine pour les huit premiers mois de 1760 pendant

(210) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.* t. I, p. 279.

(211) *Ibidem*, t. I, pp. 278-282.

(212) *Ibidem*, pp. 288-289.

(213) *Les ordonnances et lettres de change du gouvernement de Montréal en 1759*. (Etat dressé en 1763) dans le *R. A. Q. pour 1924-1925*. Québec, 1925, p. 321.

lesquels il avait été en activité (214). Il se fit attribuer une pension de retraite (215).

Dès le mois de mars 1764, il demandait un passeport pour le Canada (216). Il avait promis de revenir. Son apparente sincérité était attestée par le délai d'un an qu'il avait sollicité de la Cour d'Angleterre, pour mettre ordre à ses affaires, et qu'il obtint en juin (217). On pouvait donc croire qu'il ne retournait au Canada que pour arranger les affaires qu'il y avait laissées: sa pension lui était maintenue.

Une fois rendu au Canada, et plus que jamais décidé à y demeurer, il fit valoir auprès du gouvernement français qu'il avait besoin d'un sursis de deux ans pour achever de liquider sa situation. Le chevalier de Lévis s'intéressa en sa faveur. Ce qu'il dit au ministre "d'avantageux" sur M. de Saint-Ours le décida à en parler au Roi. "On le conservera", fut la réponse. Sa Majesté consentait à ce que, pendant ces deux années-là, il continuât à toucher sa pension: les arrérages en seraient, sur sa procuration, payés à son fils, lieutenant au régiment Dauphin (218).

En 1763, le général Murray, gouverneur du Canada, avait été autorisé à convoquer une Chambre d'assemblée à Québec (219). M. de Saint-Ours aurait été élu, en 1765, pour en faire partie (220).

(214) Etat général des officiers servant en Canada pendant l'année 1760 et des paiements qui leur ont été faits. La Rochelle, 18 août 1761. (Arch. des Colonies, D2 C. 48, fol. 383).

(215) De Paris le 7 janvier 1761, M. de Vaudreuil avait recommandé au ministre MM. de Saint-Ours et de Courtemanche capitaines et chevaliers de Saint-Louis: "anciens officiers à qui des infirmités, suite des fatigues de la guerre, ne permettent plus de continuer leurs services. J'ai l'honneur de demander leur retraite et la demi solde en pension". (Ibidem, D2 C. 48, fol. 350 v.)

(216) *Rapport sur les archives canadiennes pour 1905*, t. 1, 6e partie, p. 350.

(217) Ibidem, pp. 353-354.

*Rapport sur les archives canadiennes pour 1890*, Ottawa, 1891. (Papiers d'Etat, p. 9)

F. H. Severance, *Op. cit.*, t. II, p. 425.

(218) Le Ministre au Chevalier de Lévis — 9 Mars 1765. Arch. des Colonies, B 122, fol. 142. Cf. Arch. de la Marine O7 295 (Dossiers Saint-Ours).

(219) A Shortt et A. G. Doughty, *Documents relating to the constitutional history of Canada, 1759-1791*. Ottawa, 1921, 2 vol., t. 1, pp. 148-149, 159, 161.

(220) Abbé A. Couillard-Després, *La noblesse de France et du Canada*, Montréal, 1916, p. 66.

En 1767, le général Carleton, gouverneur du Canada, l'inscrit sur sa liste de nobles canadiens. Il demeurerait toujours à Montréal (221).

En cette même année 1767, il fut appelé, comme membre du jury de Montréal, à se prononcer dans l'affaire Walker (négociant anglais qui avait été, en 1754, l'objet d'un attentat). MM. de Contrecoeur, de Niverville, de Belestre, tous chevaliers de Saint-Louis, siégeaient avec lui. Le procureur-général récusait les chevaliers de Saint-Louis "sous le motif qu'ils n'avaient pas prêté le serment d'allégeance. Ces derniers firent disparaître immédiatement cette objection en prêtant ce serment de bon cœur" (222).

Dès 1759, M. de Saint-Ours avait racheté les parts de la famille de Léry dans la seigneurie de Saint-Ours. Elles étaient venues aux mains de M. Paul Perrault, major général des milices. M. de Saint-Ours, usant du droit de retrait lignagez, l'obligea à les lui céder, moyennant remboursement de la somme de 9331 livres (223). En 1770, il acquit les droits des La Potherie pour 3000 livres (224). Sauf deux dixièmes détenus par les héritiers Contrecoeur et les Saint-Ours Cournoyer, la seigneurie de Saint-Ours se trouvait entièrement rassemblée et toute à lui.

En 1765, il avait acquis de Madeleine de Léry, épouse et fondée de la procuration de Louis Le Gardeur de Repentigny, un sixième dans la seigneurie de La Chesnaye. Dès 1750, Marguerite Le Gardeur, dame de Saint-Ours, qui, de son chef, avait droit à un tiers dans la moitié de La Chesnaye, s'était fait céder par sa sœur M<sup>e</sup> Bouat le sixième qui lui revenait. En fin de compte, Roch de Saint-Ours s'était assuré de la moitié de La Chesnaye (225).

En 1771, fut rebâtie, à Montréal, une chapelle célèbre, celle de Notre-Dame de Bon Secours. Les quatre premières

(221) *Rapport sur les archives canadiennes pour 1888*. Ottawa, 1889, p. 33.

Abbé I. Caron, *La colonisation de la Province du Québec*. Début du régime anglais 1760-1791. Québec, 1923, p. 251. Cet état lui donne 57 ans d'âge.

(222) *Rapport sur les archives canadiennes pour 1888*, p. 14.

(223) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. I, pp. 198-199.

(224) *Ibidem*, p. 199.

(225) P.-G. Roy, *Inventaire des Concessions en fief et seigneurie...* t. I, pp. 266-267.

pierres — pierres angulaires — furent posées, le 30 juin, par quatre chevaliers de Saint-Louis. La première de toutes par "Roch de Saint-Ours, écuyer, sieur de l'Echaillions, seigneur de l'Assomption et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis". C'est ainsi que ses noms, titres et qualités furent gravés sur une plaque de plomb qu'on enterra au même endroit (226).

Le 23 mars 1773 un accord à l'amiable entre MM. de Saint-Ours et de Contrecoeur régla définitivement la question litigieuse des limites de leurs deux seigneuries de Saint-Ours et de Contrecoeur (227).

En décembre 1773, la signature "Saint-Ours" se lit avec celles de trois autres membres de la famille au bas d'une adresse des gentilshommes et marchands canadiens au roi d'Angleterre pour obtenir le maintien des lois françaises et le rétablissement des anciennes limites de la Province de Québec (228).

Lors de l'établissement du Conseil Législatif, M. de Saint-Ours y fut appelé par instruction royale du 3 janvier 1775 (229). Il démissionna en 1777, et obtint d'être remplacé par son fils Roch, faveur exceptionnelle due aux bons offices de Carleton et au crédit considérable dont jouissait, sous le nouveau régime, la famille de Saint-Ours (230).

Roch de Saint-Ours mourut à Montréal le 24 septembre 1782 et fut inhumé le surlendemain dans l'église paroissiale sous la chapelle Saint Amable (231).

Le règlement de sa succession fit l'objet de plusieurs

---

(226) O. Lapalice, *Les pierres angulaires de la chapelle Notre-Dame de Bon Secours à Montréal*, dans le *B.R.H.* 1930, p. 502.

(227) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. 1, p. 287.

(228) O. Lapalice, art. cité p. 502.

A. Shortt et A. G. Doughty, *Documents relating to the constitutional history of Canada*, t. 1, pp. 490-493.

Abbé I. Caron, *Op. cit.* p. 155.

(229) *Rapport sur les archives canadiennes pour 1904*. Ottawa 1905, appendice E, 1ère partie, p. 229.

Dès 1769, le général Carleton, gouverneur du Canada, avait proposé au Cabinet de Londres d'adjoindre quelques Canadiens aux membres anglais du Conseil Législatif. Il avait suggéré entre autres noms celui de M. de Saint-Ours. (P.-G. Roy, *La famille Godefroy de Tonnancour*, p. 52.)

(230) *Rapport sur les archives canadiennes pour 1890*, (Papiers d'Etat, p. 95).

(231) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.* t. 1, p. 295.

actes. Sa veuve garda plusieurs années durant, l'administration de ses vastes domaines. Le 28 août 1790, on procéda au partage de Saint-Ours et de l'Assomption. Roch, fils aîné, prit la majeure partie de l'Assomption, abandonnant à ses co-héritiers Saint-Ours en entier et le reste de l'Assomption. Il devait en outre leur donner 125 minots de blé par an et la moitié de la rente du bac établi sur la rivière de l'Assomption. Saint-Jean Deschaillons demeurait indivis (232).

Mme de Saint-Ours s'était réservé — à la mort de son mari — une rente viagère équivalant à la moitié des revenus de Saint-Ours et de l'Assomption, avec en sus la jouissance de l'hôtel familial, sis à Montréal, rue Saint-Paul (233).

Charlotte de Boishébert décéda le 25 mai 1795; elle fut enterrée aux côtés de son mari (234). Ils avaient eu sept enfants: (235)

1° *Jeanne Geneviève*. Baptisée à Québec le 11 juillet 1746, connue en famille sous le surnom de Tourette ou Saint-Ourette. A cinq ans, elle entra au pensionnat tenu par les Dames de l'Hôpital Général de Québec (236).

C'est d'elle apparemment que Louis de Salaberry fait l'éloge dans une lettre à ses sœurs religieuses dans ce couvent. Elle est du 18 mars 1776 et datée de Montréal. Il dit: "Je vois assez souvent Mme Campbell... et Mlle de Saint-Ours plus souvent que tous les jours. Vous entendez bien que c'est avec un plaisir toujours nouveau puisque vous la connaissez. Je ne crois pas que l'univers ait jamais vu rien de plus parfait. Quelle âme! Pour l'esprit, il est un peu trop élevé, il est tel pour que je ne m'avise pas d'en parler. Je l'admire en silence. Nous parlons souvent de l'Hôpital Général. Je vous félicite qu'elle y soit adorée. Vous nous causez souvent de l'inquiétude, quelquefois des impatiences. Elle

(232) Expédition de 1855 à la Bibliothèque Saint-Sulpice de Montréal. Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.* t. II, pp. 25-27.

(233) *Ibidem*, t. II, p. 25.

(234) *Ibidem*, t. I, p. 295.

Mme de Cantineau dans une lettre à M. Charles de Saint-Ours de 1824, lui marque se souvenir très bien de "Mlle de Saint-Ours, grande et belle femme". (Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.* t. I, p. 128). Elle avait quitté le Canada en 1765. Elle ne pouvait avoir en vue que Mme Roch de Saint-Ours.

(235) V. Tanguay, *Op. cit.* t. III, p. 402.

(236) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.* t. II, pp. 35-41.

se fâche, elle gronde notre mère. Mon Dieu! si j'avais une amie comme cela, que je ne lui donnerais pas sujet de me gronder!" (237)

Geneviève de Saint-Ours paraît avoir été une personne charmante, mais de celles qui ont le malheur de ne pas toujours être comprises. Très intelligente, trop instruite peut-être, cette fille si bien née et si riche ne voulut pas se marier. Pour reconnaître les soins qu'elle leur avait donnés, ses parents, le 8 juillet 1778, lui attribuaient la maison qu'ils habitaient depuis longtemps à Montréal, rue Saint-Paul, et dont ils venaient d'acquérir la propriété (238). Elle n'attendit pas la mort de sa mère pour organiser sa vie. En 1790, elle prenait le parti de se retirer à l'Hôpital Général de Québec. Nièce de deux religieuses, parente de plusieurs autres, elle n'avait pas suffisamment de vocation pour y être religieuse: elle y serait dame pensionnaire. En mai 1791, elle abandonnait à ses frères (qu'elle appelait Chevalier et Saint-Ours) une partie de ses droits dans la seigneurie de Saint-Jean Deschaillons ou Rivière Duchesne contre la remise d'une obligation de 7000 livres tournois que les Dames de l'Hôpital Général avaient contractée, en 1765, envers la famille de Saint-Ours. La dette de l'Hôpital — en joignant au capital les intérêts non payés — s'élevait à 14.789 livres (argent du Canada). Par un billet du 12 mai, daté de l'Hôpital Général, Mlle de Saint-Ours fit savoir aux religieuses qu'elle anéantissait cette obligation; elle leur rendit l'acte qui en faisait le titre (239).

Peu après, en dépit des liens qui l'attachaient à l'Hôpital et de la reconnaissance que l'on y avait pour elle et sa famille, elle voulut changer de régime; tout en gardant son appartement à l'Hôpital Général, l'envie lui vint d'essayer d'une autre pension. Un séjour à l'Hôtel-Dieu de Montréal

(237) *Lettre de l'Honorable Louis de Salaberry à ses socurs*, dans le *B.R.H.* 1927, p. 106.

(238) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.* t. I, pp. 294-295.

Cette maison appartenait à Mme de Massein, dont les Saint-Ours étaient locataires.

Le 30 août 1790, Paul-Roch de Saint-Ours la vendait à Charles de Saint-Ours, son frère, pour la somme de 4500 livres. (*Ibidem*, t. II, p. 48).

(239) *Mgr de Saint-Vallier*, pp. 458-460. Deux lettres d'elle de 1790 et 1791 sont signées "Tourette" et "Geneviève Saint-Ours".

ne lui réussit pas. Mgr Denaut, coadjuteur de Québec, écrivait à son évêque, Mgr Hubert, le 7 février 1796, qu'il vaudrait mieux que Mlle de Saint-Ours ne retournât pas à l'Hôtel-Dieu (240). Et, le 15 suivant, Mgr Hubert lui répondait que jamais il n'aurait permis à ces religieuses de la recevoir s'il avait pu prévoir quelle cause de dissipation elle serait pour leur communauté (241).

Force fut donc à Mlle de Saint-Ours de rentrer à l'Hôpital Général. En octobre 1800, la Révérende Mère Saint Alexis — Marie Catherine de Noyan, supérieure de cet Hôpital, — fut autorisée par l'évêque à la reprendre. Mgr Denaut, pour lors évêque de Québec, consentait à ce qu'elle y retrouvât tous les privilèges qu'on lui avait accordés auparavant (242). Deux ans plus tard, l'ordre ayant été troublé à l'Hôpital Général, de bonnes langues ne manquèrent pas d'en rendre responsable Geneviève de Saint-Ours. Loyalement, l'évêque reconnut qu'elle n'y était pour rien (243).

Le 4 mars 1806, elle cédait à son frère Charles tous les droits indivis qu'elle possédait dans les deux seigneuries de Saint-Ours et de l'Assomption, à charge par lui de verser 9000 livres à Joseph de Saint-Ours, sa fille (244).

Mlle de Saint-Ours devait vivre trente-deux ans, sans interruption, à l'Hôpital Général de Québec. Sa fortune lui permettait de pourvoir à tous les besoins extraordinaires de la communauté et de suppléer aux déficiences de son budget. Elle lui donnait du linge, des meubles, des remèdes, des livres en nombre, voire une partie de sa consommation en blé. "Elle entendait très bien la pharmacie, et elle a formé à cet art plusieurs jeunes religieuses. En tout temps, mais surtout en temps de fièvres et d'autres maladies épidémiques, elle aimait à prodiguer ses attentions" aux malades et aux infirmes (245).

(240) Abbé I. Caron, *Inventaire de la correspondance de Mgr P. Denaut*, dans le *R. A. Q. pour 1931-1932*. Québec, 1932, p. 131.

(241) Abbé I. Caron, *Inventaire de la correspondance de Mgr J.-F. Hubert*, dans le *R. A. Q. pour 1930-1931*. Québec, 1931, p. 328.

(242) Abbé I. Caron, *Inventaire de la correspondance de Mgr P. Denaut...* pp. 176-177.

(243) *Ibidem*, p. 195.

(244) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.* t. II, p. 48.

(245) *Mgr de Saint-Vallier*, pp. 458-460, 510-512.

Le 7 septembre 1829, Geneviève de Saint-Ours chargeait son frère Charles d'aller rendre foi et hommage au roi d'Angleterre, pour la part de la seigneurie de Saint-Ours qu'elle lui avait donnée et dont elle renouvelait la donation (246). Elle stipulait que sa vie durant elle se réservait "les

Elle n'en jouit pas longtemps, étant morte à l'Hôpital Général le 20 mai 1832; elle y fut inhumée dans la chapelle de la maison, près de la chaire (248).

2° *Paul Roch*, qui suit.

3° *Geneviève Charlotte Roch*. Baptisée à Québec le 27 mai 1750. Sépulturée à Montréal le 30 septembre 1774. Elle n'avait pas été mariée.

4° *Anonyme*. Baptisé et inhumé à Québec le 8 mars 1752.

5° *Charles-Louis Roch*, qui viendra en son lieu. — *l. 100*

6° *Anonyme*, enfant "âgé de quelques mois, fils de M. de Saint-Ours, officier", enterré à Saint-Laurent, près Montréal, le 4 janvier 1760 (249).

7° *Charles-Quinson*. Baptisé à Montréal le 14 septembre 1760. Il eut pour parrain son oncle, Charles des Champs de Boishébert, capitaine des troupes de la Marine, et pour marraine, Mme de Noyan, dans la maison de qui les Saint-Ours, fuyant Québec, étaient venus chercher un refuge (250). Le nom de Quinson lui fut donné en famille à cause d'un parent illustre que les Saint-Ours du Canada aimaient à invoquer.

Le nom de "Quinson de Saint-Ours" se lit au bas d'une pétition adressée au roi d'Angleterre pour obtenir la remise en vigueur du droit civil français (251).

Le 21 novembre 1785, il épousait (contrat du 20, Mézières, notaire à Montréal) Marie-Anne Mac Kay, origi-

(246) Bibl. de Saint-Sulpice de Montréal.  
rentes annuelles de ladite part" (247).

(247) Bibl. de Saint-Sulpice de Montréal.

(248) Mgr de Saint-Vallier, p. 512.

(249) Comm. de M. A. Fauteux.

(250) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.* t. II, p. 34.

(251) A. Shortt et A. G. Doughty. *Documents...* t. 1, pp. 490-493.

Abbé I. Caron, *Débuts du régime anglais*, p. 155, Cf. Abbé A. Couillard-Després, *Histoire des seigneurs de la Rivière du Sud, Saint-Hyacinthe, 1912*, p. 337.

naire de la Jamaïque, fille mineure de François Mac Kay, écuyer, capitaine au 77<sup>e</sup> régiment d'infanterie, — absent — et de défunte Marie-Anne Marchant de Ligneris, donc fille d'un père écossais et d'une mère canadienne. En guide de douaire, Quinson de Saint-Ours constitua à sa femme une rente de 1000 "chelins" (252).

Mlle Mac Kay avait dix-huit ans, lors de son mariage. Elle mourut à dix-neuf ans et demi et fut inhumée à Montréal le 13 octobre 1786. Sur l'acte de sépulture, l'époux est appelé: "Charles-Rock Quinson de Saint-Ours" (253). Sa présence est constatée, durant les années 1787, 1788, 1789, tant à Montréal qu'à Saint-Ours, ayant été parrain dans l'une et l'autre de ces deux paroisses (254). On a prétendu qu'il avait été marié ou plutôt remarié à une d'elle de Beaujeu: rien de plus douteux (255).

Le 2 juillet 1790, étant sur le point de partir pour New-York, il abandonnait à son frère le Chevalier (Charles-Louis-Roh) tous ses "droits successifs venus et à venir" et le rendait "maître et propriétaire" de tout ce qu'il possédait au Canada. En contre-partie, le 9 mai suivant, il recevait de son frère une somme de 1500 livres (256).

Une lettre de lui, écrite en 1801, et adressée au général Prescott, gouverneur du Canada, l'avertit de son arrivée dans la colonie avec un congé signé du général Keppel, gouverneur de la Martinique. A cette date, il servait depuis plusieurs années déjà dans les troupes anglaises de la Martinique. Il rappelle au général Prescott qu'il y avait été sous ses ordres en 1794 (257).

La fin de Quinson reste un mystère. Il serait mort "aux

---

(252) Abbé A. Couillard-Després, *Histoire ..... de Saint-Ours*, t. II, pp. 34-35. Comm. de M. A. Fauteux.

(253) Comm. de M. A. Fauteux.

(254) *Ibidem*.

(255) Le musée Ramezay à Montréal possède un portrait de Quinson de Saint-Ours, qui motive dans le catalogue, la notice suivante: "Quinson de Saint-Ours, chevalier, officier in the French troops; after the conquest, served in the English army, later again took service in France. Married a miss Saveuse de Beaujeu." Autant d'assertions qu'en dépit de multiples recherches, il nous a été impossible de vérifier.

(256) Abbé A. Couillard-Després, *Histoire de Saint-Ours*, t. II, pp. 47-48.

(257) Généalogie MS de la famille de Saint-Ours. Bibl. de Saint-Sulpice de Montréal. Abbé Danel, *op. cit.* p. 287.

Indes Occidentales". Quant à la date de son décès, elle est donnée approximativement par une lettre de M<sup>e</sup> de Saint-Ours Cournoyer à M. Charles de Saint-Ours (Fort Royal de la Martinique, 12 mai 1819). "Mon cher cousin, j'ai eu l'avantage de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire en date du 25 juillet 1818. Je vous avoue que ma fille et moi avons été bien peinés de la nouvelle affligeante que vous nous avez donné d'apprendre la mort de Monsieur votre Frère..." (258). Il ne peut s'agir que de Quinson de Saint-Ours.

XIII.—*Paul Roch de Saint-Ours*, écuyer, seigneur de l'Assomption. Baptisé à Québec le 5 septembre 1747 (259). Cadet d'artillerie en 1755, il fut fait enseigne le 1er septembre 1760, à la 2<sup>e</sup> compagnie ordinaire du régiment de Guyenne (260). Ayant suivi son corps en France, il y passa lieutenant le 1er avril 1761. La "nouvelle composition" (révision des grades) de 1763 le fit redescendre au grade de sous-lieutenant. Il paraît avoir été incorporé dès cette époque au régiment Dauphin. Les notes des inspecteurs généraux sont jusqu'à présent les seuls renseignements que nous ayons sur sa vie militaire. En 1764 "jeune officier, à former; un peu paresseux". En 1765 "sujet d'espérance, a besoin de se former". En 1766 "assés bon". En 1767 "un peu étourdi". En 1768 "peut devenir bon". En 1769 "Bon". En 1770 "Tête vive, occupé de ses plaisirs". Depuis un an — le 11 mai 1769 — il était redevenu lieutenant (261).

A ce moment se place un séjour d'un an, ("deux semestres") qu'il fit, en Dauphiné, chez ses cousins de l'Echaillon. Hugues de Saint-Ours, heureux de le posséder si longtemps, "le regardait comme un de ses fils" (262). Peut-être aurait-il réussi à le retenir en France. Mais il mourait en avril 1771. Roch de Saint-Ours, la même année, revenait au Canada. On lui conservait sa place au régiment Dauphin. En

(258) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.* t. I, p. 137.

(259) Les contrôles de Dauphin le font naître en 1745.

(260) *Lettres du chevalier de Lévis au marquis de Montcalm*, par l'abbé H.-R. Casgrain, Québec, 1894, p. 410.

(261) Arch. de la Guerre. Contrôles de Dauphin. Infanterie 1763, fol. 64 v. et 79 v<sup>o</sup>.

(262) Lettre du chanoine de Saint-Ours à M. Charles de Saint-Ours. Grenoble 26 fév. 1824, dans l'abbé A. Couillard-Després. *Op. cit.* t. II, pp. 26-27.

1772, en 1773, il est porté absent sur les contrôles. On a l'air de le regretter. En 1772, il est dit: "bon sujet". Ce n'est qu'en 1774 que Roch de Saint-Ours se décida à "abandonner" officiellement, c'est-à-dire à démissionner (263).

Le 8 juillet 1776 (Badeau, notaire aux Trois-Rivières) (264), il se mariait avec Marie-Josèphe (dite familièrement Josephte ou Josette) Godefroy de Tonnancour, fille de Louis-Joseph Godefroy, écuyer, seigneur de Tonnancour, Roquetaillade, Gatineau, Yamaska, Labadie, etc., ancien garde-magasin aux Trois-Rivières, ancien procureur du Roi en la juridiction du même lieu, ancien subdélégué de l'Intendant aux Trois-Rivières, et de sa seconde femme, Louise de Carerot (265).

Ce mariage était de nature à satisfaire les convenances familiales les plus exigeantes. Les Godefroy, comme les Saint-Ours, faisaient partie intégrante de l'histoire du Canada (266). Mais, tandis que les Saint-Ours avaient montré beaucoup de goût pour le militaire, les Godefroy, venus bien avant eux, dès 1626, n'en avaient témoigné que fort peu. Ils avaient préféré les emplois civils, recherché les places de magistrats. Louis-Joseph Godefroy de Tonnancour, beau-père de M. de Saint-Ours, avait commencé comme garde-magasin aux Trois-Rivières en 1731. Nommé procureur du Roi en 1740, il l'avait été tout en restant garde-magasin. Franquet

(263) Arch. de la Guerre, doc. cit.

Roch de Saint-Ours est inscrit sur la liste de gentilshommes canadiens, établie en novembre 1767 et dite de Carleton — parmi les officiers canadiens actuellement au service de France comme lieutenant dans Guyenne, âgé de 21 ans. (*Rapport sur les archives canadiennes pour 1888*, p. 33, et l'abbé I. Caron, *Débuts du régime anglais*, p. 251.)

En décembre 1773, il appose sa signature "Saint-Ours fils au-dessous de la pétition des gentilshommes et marchands canadiens pour les lois françaises et les anciennes limites.

A. Shortt et A. G. Doughty, *Documents*. t. I, pp. 490-493. Abbé I. Caron, *op. cit.*, p. 155.

(264) M. A. Fauteux m'a naguère donné les indications d'un autre contrat de mariage des mêmes parties, mais passé le 2 août 1775, devant Mazière, notaire à Montréal.

(265) P.-G. Roy, *La famille Godefroy de Tonnancour*, p. 65.

Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, pp. 28-29.

Armes des Godefroy: d'azur à une épée d'argent posée en pal, la pointe en haut, la garde et la poignée d'argent, accostée de deux croissants de même, supportant chacun un épi de blé d'or, tigé et feuillé de sinople.

(266) P.-G. Roy, *La famille Godefroy de Tonnancour*, passim.

le vit en 1752; il en a fait un rapide portrait: "homme fort riche, d'une belle figure et de beaucoup d'esprit" (267). Il avait prouvé son esprit en sachant faire fortune. En 1750 déjà, il avait amassé assez d'argent pour que ses enfants fussent regardés comme "des plus riches du Canada" (268).

M. de Tonnancour donnait à sa fille, pour épouser Roch de Saint-Ours, une dot de 10,000 livres. M. de Saint-Ours le père garantissait à son fils une rente annuelle de 1200 "chelins", payable tant qu'il vivrait (269).

Aucun des deux pères n'avait voulu se dépouiller avant l'heure. Quand M. de Tonnancour mourut en 1784, sa fortune s'élevait à 302,759 livres, 12 s.

L'année suivante, Roch de Saint-Ours — appelé officiellement Roque Saint-Ours — prenait la place de son père au Conseil Législatif. Faveur exceptionnelle. L'influence des Saint-Ours avait triomphé de la répugnance des Lords du Commerce à voir se perpétuer les fonctions publiques dans les mêmes familles (270).

En 1787, au début de l'année, Roch de Saint-Ours proposa au Conseil un bill pour le maintien des lois françaises (271). Au mois de novembre suivant, un comité fut nommé avec mission de recevoir toutes les demandes de concessions de terre faites par les Loyalistes, expulsés des Etats-Unis, de les étudier et de soumettre au Conseil un rapport sur cette question (272). Ce Comité qui commença aussitôt

(267) *Voyages et Mémoires sur le Canada*, pp. 16-17.

(268) *La correspondance de Mme Bégon dans le R. A. Q. pour 1934-1935*, Québec, 1935, pp. 128, 247.

(269) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, p. 29.

(270) *Rapport sur les archives canadiennes pour 1885*, Ottawa, 1886. (*Papiers Haldimand*, p. 261.) *Ibidem* pour 1890, (*Papiers d'Etat*, p. 95). — *Ibidem* pour 1904. Appendice E, p. 74.

(271) Abbé I. Caron, *Débuts du régime anglais*, p. 118.

(272) *Ibidem*, p. 133.

On trouvera d'autres traces de l'activité de Roch de Saint-Ours au Conseil Législatif dans A. Shortt et A. G. Doughty, *Documents relating to the constitutional history of Canada*, t. II, pp. 685, 703, 802, 841, 857, 859, 860, 863, 870, 874.

C'est sur la recommandation de Mme de Saint-Ours, que MM. de Repentigny et de Léry, tous deux officiers à la Guadeloupe, placèrent comme "économe" sur l'habitation de M. du Quesnel — en 1786 ou 1787 — un jeune homme de Québec appelé Levasseur; situation qui lui permettait de faire rapidement fortune. (*Lettres du V<sup>te</sup> F. J. Chaussegros de Léry à sa famille*, p. 50).

ses travaux, était composé de six membres, quatre Anglais, deux Français: MM. de Saint-Ours et de Lanaudière.

Le 28 août 1790, Roch de Saint-Ours procédait avec ses frères et sa sœur au partage des seigneuries de Saint-Ours et de l'Assomption (273).

Le 16 septembre 1791, il était choisi par le gouvernement anglais pour faire partie du nouveau Conseil Législatif; il devait y rester jusqu'à sa mort (274).

Le 16 décembre 1794, Roch de Saint-Ours, sa femme et consorts, héritiers ou ayant droit des Ramezay, vendaient à sir John Johnson, baronet, le fief et seigneurie du Monnoir dit aussi de Ramezay (275). Il céda, en 1803, le 27 septembre, à J.-B. Lozeau, conjointement avec Mme Prendergast, née Tonnancour, les droits qu'ils avaient dans la seigneurie de Roquetaillade (276).

En mai 1796, Roch de Saint-Ours éprouva que Mgr Hubert, évêque de Québec, ne voulait pas toujours donner raison aux seigneurs. Il s'était joint à M. Pétrimoult, curé de Saint-Pierre du Portage et archiprêtre, pour se plaindre de son curé, M. du Chouquet, curé de Saint-Roch de l'Achigan, et prier l'évêque, au nom d'un certain nombre de paroissiens, de leur en donner un autre. Mgr Hubert, très mécontent de cette initiative de M. Saint-Ours, ouvrit une enquête. Elle tourna à l'avantage de celui que l'on accusait. Mgr Hubert fit savoir, tant à M. Pétrimoult qu'à M. de Saint-Ours, qu'il n'enlèverait pas sa cure à M. du Chouquet. "Ce serait donner pied aux paroissiens de faire sortir leur curé à leur fantaisie". Dans le but d'adoucir pour M. de Saint-Ours le coup qu'il lui portait, il ajoutait que M. du Chouquet, ayant manifesté le désir de quitter Saint-Roch, il le retirerait de cette paroisse au mois de septembre (5 juin 1796) (277).

(273) Expédition de 1855 à la Bibliothèque Saint-Sulpice de Montréal. Il signe: P.-R. St-Ours. Charles de Saint-Ours signe: Ch. St-Ours.

(274) F.-J. Audet, *Les législateurs de la Province de Québec, 1764-1791*, dans le *B.R.H.*, 1925, pp. 536-537.

(275) P.-G. Roy, *Inventaire des Concessions en fief et seigneurie*, t. IV, p. 198.

(276) *Ibidem*, t. III, p. 147.

(277) Abbé I. Caron, *Inventaire de la correspondance de Mgr Hubert*, pp. 333-334.

Pendant ses dernières années, Roch de Saint-Ours fut "atteint d'une maladie de langueur qu'il supporta avec une véritable résignation chrétienne" (278).

Le 18 mars 1812 (Faribault, notaire), il passa, avec son frère Charles, ayant droit de Quinson et de Geneviève de Saint-Ours, un dernier acte de partage. Pour conserver l'Assomption en totalité, Roch de Saint-Ours abandonnait à son cadet tout ce à quoi lui-même aurait pu prétendre tant sur Saint-Ours que sur Saint Jean Deschaillons (279).

Le 28 novembre 1811, il avait fait son testament. "Il désigna comme exécuteurs testamentaires son frère Charles-Louis-Roch et son beau-frère Joseph de Tonnancour. Il chargea ce dernier de toute l'administration de ses affaires et lui laissa 8% des revenus pour reconnaître ses bons services jusqu'à la majorité de son fils, Charles-Auguste de Saint-Ours. Il léguait à sa femme la jouissance de la moitié de tout son avoir et la possession entière de sa maison; après le décès de Mme de Saint-Ours, ces biens devaient retourner à ses enfants et, à leur mort, en ligne directe, aux Saint-Ours" (280). Roch de Saint-Ours mourut le 11 août 1814; il fut enseveli dans l'église de Saint-Roch de l'Achigan (281).

Sa veuve décéda à l'Assomption le 21 janvier 1819. Elle avait soixante-deux ans, étant née le 19 janvier 1757 (282).

Les époux Saint-Ours-Tonnancour avaient eu quatre enfants:

1° *Joseph*, né à Québec, en 1777. Mort célibataire, en 1798.

2° *Marie-François-Xavier*. Baptisée à Montréal le 4 décembre 1778; inhumée au même lieu le 21 décembre 1779 (283).

(278) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, p. 30.

(279) *Ibidem*, t. II, p. 27.

(280) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, pp. 30-31.

(281) *Ibidem*, t. II, p. 31.

G.-A. Drolet, *Zouaviana. Etapes de trente ans, 1868-1898*. Montréal, 1898, p. 589.

(282) P.-G. Roy, *La famille Godefroy de Tonnancour*, p. 65. "Peu répandue dans le monde depuis bien des années, par cause du mauvais état de santé", elle avait toujours généreusement secouru les pauvres. (*Gazette de Québec*, 28 janvier).

(283) Comm. de M. A. Fauteux.

3° *Marie-Elizabeth-Marguerite*. Baptisée à Québec le 17 février 1787. Le 2 janvier 1823, elle légua à son frère la part qui lui revenait — un tiers — dans la succession de leurs parents, s'en réservant l'usufruit. Elle mourut en 1824, sans avoir été mariée et fut enterrée le 22 avril (284).

4° *Charles-Auguste* qui suit.

XIV.—*Charles-Auguste de Saint-Ours*, écuyer, seigneur de l'Assomption. Né à Québec le 21 juillet 1788. Il fut nommé, en 1812, colonel commandant de la milice de l'Assomption (285). Il épousa, à l'Assomption, le 20 février 1820 (c. de m. du 10, Brunel) Marie-Aurélie Faribault, fille de Joseph Faribault, notaire, juge de paix et colonel des milices de la division de Lavaltrie, et d'Elizabeth Poudret. Par son testament, du 24 juillet 1832, Charles-Auguste de Saint-Ours laissa tous ses biens, meubles et immeubles, à son épouse. Il mourut le 20 septembre 1837. Il a sa sépulture dans l'église de Saint-Roch de l'Achigan (286).

Mme de Saint-Ours restée veuve sans enfants, se remaria, le 19 septembre 1843, avec l'Honorable Louis-Michel Viger, seigneur de Repentigny, député du comté de Leinster, mort en 1855. Mme Viger habita jusqu'à la fin de sa vie le manoir de l'Assomption. C'est là qu'elle est décédée, le 11 février 1880, à l'âge de 82 ans (287).

CLAUDE DE BONNAULT

(à suivre)

---

(284) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, p. 31.

(285) F.-J. Audet, *art. cit.*, pp. 536-537.

(286) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, p. 32. — P.-G. Roy, *La famille Faribault* dans le *B.R.H.*, 1913, pp. 68-69. Dans *l'inventaire* par l'abbé T. Caron de la *Correspondance de Mar Plessis* dans le *R. A. O. pour 1932-1933* (Québec 1933) figure l'analyse de plusieurs lettres adressées par l'évêque à M. Roch de Saint-Ours en 1806-1807 (pp. 30, 42).

(287) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, p. 33. — Sur la Famille Faribault, v. P.-G. Roy, *Op. cit.*, pp. 3-19, 65-75, 97-112.

## ÉTUDES ONOMASTIQUES

### ORIGINE DES NOMS CANADIENS

---

Les noms de famille ou noms patronymiques datent en France du haut Moyen âge. On voit figurer les noms patronymiques dans les contrats, testaments, actes de baptême et de décès dès le XI<sup>e</sup> siècle. On cesse à cette époque de s'appeler Thierry fils de Guillaume, Amadieu fils de Thierry, et les familles commencent à adopter un nom patronymique (de *pater onuma*, nom du père, nom commun à toute une race et tiré de celui qui en est le premier auteur). Mais comme les registres de l'état civil français ne furent tenus régulièrement qu'à dater du règne de François I<sup>er</sup>, on ne saurait remonter plus haut que le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle pour établir une généalogie sur actes authentiques, sauf pour certaines familles. Les registres de naissances, mariages, décès, furent tenus par les curés des paroisses jusqu'à la Révolution. Beaucoup ont disparu au cours des guerres et autres calamités. Ainsi, tout l'état civil de Paris a été détruit pendant la Commune en 1871, dans l'incendie de l'Hôtel de ville.

Les noms patronymiques sont tous plus ou moins d'anciens surnoms. Un défaut, une qualité physique, le métier, l'habitation, le lieu d'origine ont servi à désigner le lointain ancêtre, et ce vocable est devenu le nom de toute une lignée. D'anciens noms de métiers sont demeurés comme noms de famille alors qu'ils ont complètement disparu du langage courant. Fournier et Maréchal, par exemple, sont des noms très répandus parce que le métier de mettre au four, autrement dit de pâtissier, et celui de ferrer les chevaux étaient pratiqués par beaucoup de gens.

Dans l'armée française de l'ancien régime, l'armée royale, tout le monde, officiers et soldats, portait un "nom de guerre". Ainsi le maréchal d'Harcourt s'appelait Cadet la Perle parce qu'il était cadet de la maison de Lorraine et qu'il avait la curieuse habitude de porter une perle à l'oreille gauche. Le maréchal Bernadotte, futur roi de Suède, se nom-

mait le sergent Bellejambe sous Louis XVI et le futur Maréchal Victor portait le surnom de Beausoleil. Lorsque Napoléon le fit duc de Bellune, les soldats disaient en riant que d'un Beausoleil l'empereur avait fait une Bellelune. Une des familles les plus anciennes de la noblesse française, les Baillancourt, porte encore de nos jours l'ancien nom de guerre de ses ancêtres et s'appelle Baillancourt dit Courtcol.

Au Canada, les vieux surnoms des soldats des régiments français sont demeurés comme noms patronymiques de beaucoup de familles. La Débauche, La Chance, La Ramée, Pretaboire, Vadeboncoeur, Sansfaçon, Brind'amour, La Liberté, Sansquartier, La Franchise, etc., rappellent que beaucoup de canadiens descendent de soldats des régiments de Carignan, de Chambellé et des troupes de la Marine. Il sied de remarquer que l'on rencontre très rarement de ces anciens surnoms militaires dans l'état civil moderne en France, sauf le nom de Poincaré (jadis orthographié Poingcarré), lequel appartient évidemment à cette formation onomastique.

Beaucoup de noms d'origine se rencontrent dans l'état civil canadien-français: Danjou ou d'Anjou, Davignon, DeBlois, DeGuise, Dagenais (Agenois), Parisien et Parizeau, Normand, Normandin et Normandeau, Breton, Tourangeau, Manceau, Gascon, Picard, etc. Tous ces noms d'origine sont demeurés comme patronymes.

Mais à cause de ces surnoms bien des familles ont perdu jusqu'au souvenir d'un ancien patronyme porté par leurs ancêtres en France. Et beaucoup de généalogies canadiennes se perdent inextricablement dans les surnoms et noms de guerre. Ainsi, il existe plusieurs familles du nom de Larose ou La Rose au Canada. C'est essentiellement un ancien surnom de soldat comme La Ramée, La Fleur ou La Violette. Mais l'origine de tous les Larose n'est nullement la même, de toute évidence, car beaucoup de soldats se surnommaient ainsi. Il y a des La Rose dont le patronyme est Chartrand, d'autres qui descendent d'un soldat appelé DeGuire dit La Rose. Consacré par l'usage et le temps, l'ancien surnom est devenu patronyme. Les Chartrand et les Deguire sont des Larose sans qu'il y ait parenté entre ces roses de tiges différentes.

Et, au contraire, des familles de noms différents sortent d'un ancêtre commun. C'est que, comme en France, certaines familles canadiennes ont porté des multitudes de surnoms. Ainsi les Rivard ont eu dix surnoms. Les descendants de Nicolas Rivard de La Vigne se sont appelés Rivard de La Nouette, Rivard de La Glanderie, Rivard dit La Coursière, Préville, Loranger, Verte-feuille, Bellefeuille, Montendre et Saint-Mars. De sorte que les Loranger, les La Coursière, les St-Mars et les Rivard, sortant d'un même ancêtre, sont de la même race, de la même mesnie comme on parlait autrefois.

Le profond individualisme des français les portait à adopter des surnoms. Les fils d'un même père arboraient ainsi un signe distinctif, une marque personnelle qui finissait par se fixer et devenir le nom de famille, le patronyme d'une nouvelle branche.

Les écrivains, qui sont généralement des gens très individualistes, ont toujours aimé signer leurs ouvrages d'un nom qui ne fût pas trop commun, d'un nom qui sortit de l'ordinaire. C'est pourquoi Jean-Baptiste Poquelin s'est fait appeler Molière, que François Arouet a signé Voltaire, et que Anatole Thibault a préféré s'appeler Anatole France sur ses livres. C'est une habitude absolument admise dans tous les pays que ces noms littéraires. Mais le brave soldat canadien qui, sous Louis XIV, se faisait appeler Sansquartier ou Brind'amour, obéissait au même sentiment que Jean-Baptiste Poquelin qui se fit appeler Molière: le désir de n'être pas confondu par un autre. C'est ce besoin d'affirmer sa personnalité qui faisait adopter La Glanderie ou La Coursière par un Rivard qui ne voulait pas être confondu avec les autres Rivard. C'est de l'individualisme.

Mais le sentiment de l'individuel se perd et son besoin s'affaiblit. Les grandes collectivités modernes rendent les hommes de plus en plus grégaires et anonymes. Toute originalité devient suspecte, un crime contre la foule. L'individualisme est une atteinte au nivellement général. Nous ne comprenons déjà plus nos pères qui ne voulaient pas porter tous le même nom. Et nos descendants ne nous comprendront pas, car ils ne porteront même plus de noms mais des numéros comme les rues de New-York.

*Patronymes et surnoms.*

On a beaucoup reproché ses erreurs au *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes* de Mgr Tanguay. Il en contient d'innombrables, en effet, et même à l'article Tanguay, car il a fait naître son premier ancêtre canadien à "Plancery", évêché de "Luçon", alors qu'il faudrait lire Ploudiry, évêché de Léon. On oublie trop pourtant que beaucoup de ces erreurs ne sont pas le fait de Tanguay, mais qu'il les a trouvées dans les actes de l'état civil qu'il a copiés. Car Tanguay ne fut qu'un copiste. Ignorant et dénué d'esprit critique, il était incapable de rectifier les textes anciens qu'il lisait. Il les a reproduits avec toutes leurs fautes. Dans l'acte de mariage de Jarret de Verchères et de Marie Perrot, Tanguay a imprimé que Jarret était originaire de la "paroisse de Chef, archevêché de Visme en Dauphiné". Il s'agit de la paroisse de Saint-Chef, archevêché de Vienne en Dauphiné. Mais, si on lit cet acte dans son texte manuscrit, au registre des mariages de l'Île d'Orléans, à la date du 17 septembre 1667, on constate que le curé de Sainte-Famille a parfaitement écrit "paroisse de Chef, archevêché de Visme en Dauphiné". De sorte que les fautes de Tanguay sont presque toujours celles des curés qui ont rédigé les actes. En tout cas, l'immense travail de l'abbé Tanguay est fort utile aux historiens à condition de le consulter avec une science onomastique et historique un peu avertie.

Souvent, les surnoms des familles figuraient seuls sur les actes de l'état-civil, ce qui est parfois très embarrassant. Il arrivait aussi qu'un individu, inscrit à son baptême sous le patronyme familial, se mariait sous son seul surnom. Baptisé sous le nom de Chartrand, un homme s'est marié sous le nom de Larose. Un lieutenant au régiment de Guyenne nommé M. de Morambert s'est marié en 1773 sous le nom de Roussel. Mais c'est bien le même et il s'appelait Jean-Baptiste Roussel de Morambert (*Généalogie des Trudel* par M. Bouthillier-Trudel). L'ingénieur militaire Catalogne a été longtemps connu sous son nom de guerre de La Liberté. Le Ber de Senneville se nomma La Rose. Les prénoms aussi changeaient sans que l'on puisse en savoir la raison. Cela se

pratiquait en France et il est bien connu que la reine Catherine de Médecis, épouse du roi Henri II, avait la manie de changer les prénoms de tous ses enfants. Celui qui devait être un jour le roi Henri III se nommait en réalité Alexandre-Edouard (Maricourt: *Les Valois*). Dans une généalogie royale, on s'y retrouve toujours, mais dans une généalogie de famille tout à fait obscure, c'est assez embarrassant. Au Canada, Joseph Lamy qui épousa Marie de Chevrainville, fut inhumé sous le nom de Isaac Lamy. Sa femme est appelée Chevrainville dans l'acte (*Généalogie Dagneau d'Ouille*, Bib. Nationale, Paris, Fonds Français, Chérin, Dossier 30, et Arch. des Colonies, Paris).

Toutes les familles ou presque toutes ont eu des surnoms. Les Maisons royales avaient en cela donné l'exemple, depuis des temps immémoriaux. La Maison de France porta toujours son vieux surnom de Capet. Les ducs d'Anjou se firent un patronyme de leur surnom de Plantagenet. Un duc d'Aquitaine se surnommait Tête d'Étoupe. Foulque le Réchin et Grise Gonnelle étaient des ducs d'Anjou. Herbert, comte du Mans, fut appelé Eveille-Chien. Thibault le Tricheur était un comte de Champagne. Le comte Rouge et le Comte Vert étaient souverains de Savoie. Ce goût des surnoms survécût longtemps en France dans les familles les plus aristocratiques. A la veille de la Révolution, chez les Mirabeau, l'un d'eux s'appelait Mirabeau-Tonneau.

Au Canada, la tradition des surnoms fut très vivante aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le lieu d'origine en France, une terre que la famille y avait possédée, une alliance dont on était fier, un parrainage ou une parenté servaient à doter les fils d'un nom qui les individualisait. Les fils de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, se surnommaient Niverville et Montizambert à cause des Aubin de Niverville-Montizambert, de Mortagne au Perche, qui étaient leurs parents (voir à ce sujet: Rév. Père A. Godbout: *Origines des Familles Canadiennes et Nova-Francia*, revue d'Hist. du Canada, vol. IV, no 1). Une branche Boucher se surnomma La Broquerie qui était le surnom d'un parent, le chirurgien Chartier de La Broqueterie. La Broquerie étant une contraction de LaBroqueterie.

En France comme au Canada cette habitude a été constante pendant tout l'ancien Régime. Le gouverneur baron Dubois d'Avaugour se nommait ainsi à cause de sa terre du bois en Bretagne et de son aïeule Blanche d'Avaugour. Son patronyme était Bellouan qu'il ne porta jamais. (*Généalogie Bellouan-Avaugour*, Bib. N. Paris, F.F. d'Hozier.) Le marquis de Tracy fut le premier de sa race à porter ce nom car ses ancêtres ne s'appelèrent que Prouville. Mgr de Laval était Montmorency et descendait de la Maison de Laval par les femmes. On l'appela longtemps l'abbé de Montigny. Les Voyer d'Argenson étaient Argenson par les femmes. Frontenac était le nom d'une terre des Buade. Saint-Vallier était une terre, La Croix-Chevrière également. Le patronyme de Mgr de LaCroix-Chevrière de St-Vallier était Guerre qu'il ne porta pas. Les Taffanel, petite noblesse de cloche (échevinage) se faisaient appeler LaJonquière à cause d'une seigneurie.

Noblesse, bourgeoisie et peuple avaient, en France, l'habitude très ancienne de ces surnoms. De sorte que pères, fils et frères ne s'appelaient jamais du même vocable. Le fils de Colbert était Seignelay, les Phélyppeaux étaient La Vrillière, Herbault, Pontchartrain, Maurepas. Les Fouquet étaient Belle-Isle et Gisors. A la Révolution, parmi les députés du Tiers, c'est-à-dire les roturiers, on trouve une quantité de gens à surnoms et à particules: Collot d'Herbois, Barrère de Vieuzac, Roland de la Platière, Fabre d'Églantine.

Certaines familles portaient autant de noms qu'elles comptaient de branches. Les Fleuriot, très ancienne noblesse bretonne, qui a compté des chambellans, des ducs de Bretagne au Moyen Age et des amiraux au XIXe siècle, ont porté de nombreux noms de terres: Kernabat, Roudourou, Kernevenoy et se nomment Fleuriot de Langle depuis le XVIIe siècle à cause d'une terre comtale. Les Hennequin, très ancienne noblesse de Paris, ont formé des branches innombrables dont la plus illustre fut celle d'Ecquevilly. On les appelait la Grande Mesnie, c'est-à-dire la Grande Maison, maison ayant le sens de famille. Et quand on se trouvait devant des Boinville, d'Assy, Bliné, Cours-LaVerdie, Semoise,

Chauvigny, etc., tout le monde à Paris savait qu'il s'agissait des Hennequin.

Au Canada, l'usage des surnoms a été général. Les Le Gardeur se nommaient Croizille, Repentigny, Arpentigny, Tilly. Les Ailleboust se divisaient en Manthet (nom patronymique d'une aïeule), Périgny, Argenteuil, St-Vilmé, etc. Il y avait des Jarret de Verchères et des Jarret de Beauregard, des Chorel d'Orvilliers et des Chorel de St-Romain, des Trottier de Beaubien, Trottier des Rivières, Trottier Des Ruisseaux, Trottier Des Aulniers, des Gamelin-Maugras et Gamelin de Châteaueux. Ces surnoms étaient parfois une source de confusion. La Morandière était porté par les Robert et par les Damours, Villebon était le surnom des Chaussegros et des Jordis. La Fresnière fut porté par les Hertel et par les Chauvin, lesquels portaient aussi le surnom de Léry qui appartenait également aux Chaussegros. Et voilà pourquoi les malheureux généalogistes canadiens se trouvent si souvent en présence de sombres énigmes!

Il n'y avait aucune prétention nobiliaire dans la plupart de ces familles à multiples surnoms, non plus que dans la particule dont elles les faisaient précéder. La particule *de* n'avait qu'un sens grammatical sous la monarchie française, et ne possédait aucune signification nobiliaire. Beaucoup de familles nommées plus haut étaient incontestablement roturières. Mais les anciens Canadiens, comme les anciens Français, tenaient à leur individualisme.

Il arrivait très souvent que, dans les actes de l'état civil, les surnoms disparaissent. Ainsi Michel d'Irumberry de Sallaberry, qui épousa Catherine Rouer de Villeray puis Madeleine Juchereau de St-Denis, figure dans ses deux actes de mariage comme "Michel Sallabery" marié à "Catherine Rouer" et à "Magdeleine Juchereau". Le magistrat Chartier de Lotbinière est appelé dans tous les actes et documents "le sieur Chartier". (Décret du Conseil Supérieur de Québec qui maintient le sieur Chartier comme juge dans le procès Perrot, Sept. 1674: Arch. Nationales, Paris, *Série Moreau-St-Méry*, vol. 2, p. 270 — *Procès-Verbal et Inventaire du château de Québec pour le Vicomte d'Argenson*, par Louis-Théandre Chartier: Corr. Off. 2e Série, vol. I.). De même

le sulpicien Dollier de Casson ne paraît dans les documents que sous son patronyme, notamment dans le Procès-Verbal de prise de possession du lac Érié en 1669 qu'il a signé "François Dollier". (Arch. Nat. Paris, *Colonies C. II, A. Vol. 3, p. 53*) Les Dollier étaient d'une ancienne noblesse de Nantes. Casson était un nom de terre. Dans l'acte de concession de la seigneurie de L'Assomption, le 16 avril 1647, par la Compagnie de la Nouvelle-France, à Pierre Le Gardeur, il est spécifié que cette propriété est bornée par la "concession des sieurs Chevrier et Le Royer". Il s'agit de Chevrier, baron de Faucamp et Le Royer de La Dauversière. (*Cahier d'intendance, no 2, concessions en fiefs, f. 414, publié par P.-G. Roy: Inventaire des concessions, vol. 1, p. 257.*) Dans une lettre de Frontenac au Ministre, le premier parle des sieurs Migeon, Juchereau et Dollier, c'est-à-dire de Migeon de Bransat, Juchereau de St-Denis et Dollier de Casson (*C. II, A. 12, pp. 422-468*). En France également les actes de l'état civil et les documents officiels n'étaient souvent signés que des patronymes. Et la loi exigeait que les Ordonnances du Roi ne fussent contresignées que des patronymes des ministres, secrétaire d'état et présidents de parlements. Si bien que le marquis de Louvois, le marquis de Seigneulay, le duc de Gesvres, le comte de Maurepas ne signaient que Letellier, Colbert, Potier et Phélypeaux.

Dans la correspondance du gouverneur et de l'intendant du Canada au XVIIIe siècle, il est souvent question du sieur Michel, et c'est de Villebois de LaRouvillière qu'il est question. Michel était le patronyme de cette famille. Parfois, le même homme est appelé par son patronyme et son surnom, indifféremment. Dans une lettre, le marquis de Vaudreuil demande un congé pour le sieur Mariauchault et dans une autre la croix de St-Louis pour le sieur d'Esglis. C'était le même officier, appelé Mariauchault d'Esglis. (*C. II. A. 120, f. 12 et f. 300.*) M. de Beauharnois écrivait en 1740: "Je vous recommande, Monseigneur, le sieur Richarville de Carqueville dont je vous parlai déjà l'année dernière sous le nom de Claude Drouet." (Arch. N. Paris, *Colonies C. II, A. 74, f. 89-92*).

Les membres d'une même famille signaient un acte de

noms différents les uns ayant gardé le patronyme, les autres adopté des noms de terre. En 1504, deux frères prêtent serment au Roi comme ballis d'épée en Provence et l'un signe Pierre de La Roque, l'autre Jean de Roquebrune (Arch. des Bouches-du-Rhône, Fonds Parlement de Provence, 3. Pièce 12). Certains membres de cette famille ont porté le surnom de Couillaud à cause d'une alliance avec les Couillaud de Hauteclair. Dans un acte de mariage, au Canada, à la fin du XVIIIe siècle, le fils signe La Roque et son père signe Roquebrune. Le fils de l'intendant Raudot était appelé M. de Chalus. L'amiral Salaberry de Benneville ne porta jamais le patronyme d'Irumberry qui était celui de sa famille. Il ne signait que Benneville. Le frère du chevalier de Grais était appelé Merville, et ni l'un ni l'autre ne signaient jamais leur patronyme qui était Le Gouez. Tous deux furent officiers au Canada. Dans une lettre de Jean Talon à Colbert on lit : "M. de Bécancourt m'a demandé une terre pour son frère le sieur Fortel. Deux frères poitevins, les sieurs de La Hunaudière et d'Orfeuille sont venus dans la colonie. M. de Buterné, frère de M. le chevalier Arnoul, cherche une terre". (Arch. N. Paris, C. II, A. 3, p. 302)

Les familles étaient parfois si nombreuses, en France comme au Canada, que les surnoms étaient une nécessité pour reconnaître les différentes branches. En Limousin et Périgord, au XVIIe siècle, les Vassal étaient plus de trente branches. En Bretagne, les Courson formaient un véritable clan, de même que les Goyon et les Kersauson. Un proverbe breton disait : "Frappez buisson, il en sort Goyon, Courson ou Kersauson".

Beaucoup de familles canadiennes abandonnèrent peu à peu leurs patronymes ou leurs surnoms. Dès la seconde génération au Canada, les La Porte de Saint-Georges devinrent Laporte. Les Montenon de La Rue ne conservèrent que La Rue. Les Morel de La Durantaye laissèrent tomber Morel et les Repentigny abandonnèrent Le Gardeur. Les Baudry de La Marche se divisèrent en Baudry et en Lamarche. Les d'Agneau d'Ouille devinrent Daigneau et Douville. Certaines familles ne conservèrent qu'un morceau de leur ancien nom : les Cotineau, qui se surnommaient Champlau-

rier, ne gardèrent que Laurier. Les Le Brodeur de La Vigne sont devenus Brodeur. Et les descendants d'un officier appelé Le Mondion de Montgaron ne furent plus que des Garon.

Par contre, certains canadiens tenaient à leurs surnoms et même quand ils étaient ridicules. Comme le brave François You, compagnon de La Salle, qui se faisait appeler le sieur de La Découverte pour rappeler son voyage sur le Mississippi, et Jacques L'Archevêque qui, en 1669, se qualifiait sur son contrat de mariage: "L'Archevêque de La Promenade".

(Arch. N. Paris, C. II, A. 3, p. 302.)

R. LA ROQUE DE ROQUEBRUNE  
(à suivre)

---

POURSUITE CONTRE H.-G. WELLS.  
(Vol. 55, p. 51.)

Au sujet du procès pour plagiat intenté par Mlle Deeks à H. W. Wells, voici ce que l'on trouve dans l'ouvrage de Sir Charles Marston. (1)

"En 1931, une Canadienne, Mlle Florence Deeks, intenta dans son pays, un procès en plagiat à M. H.-G. Wells, l'écrivain bien connu, et à son éditeur, la Compagnie Mac-Millan. Mlle Deeks accusait M. Wells d'avoir eu connaissance, par la succursale canadienne de la Compagnie Mac-Millan, d'un manuscrit "*The Web*", qu'elle avait confié à celle-ci, et dont il avait reproduit de nombreux passages dans son livre: "*The Outline of History*".

M. Wells, de son côté, niait formellement avoir eu connaissance de "*The Web*"... (p. 20)... Le juge de la Cour d'Ontario et les juges de la Cour d'Appel d'Ontario ont débouté la plaignante aussi Mlle Deeks fit-elle appel au comité judiciaire du Conseil Privé de Londres... après une longue audience... le 5 novembre 1932, la Cour rejeta l'appel à l'unanimité.

C. B.

---

(1) Sir Charles Marston. *La Bible a dit vrai*. Résultats des fouilles effectuées de 1924 à 1934 en terre biblique. Version française de Luce Clarence. Paris, Plon, 1936, pp. 19-21.

RELATION DE LA CAMPAGNE DE M. DE LIGNERIS  
CONTRE LES RENARDS — 1728 (1)

---

“M. de Beauharnois, gouverneur général du Canada, ayant pris la résolution d’attaquer les sauvages Renards et les Puants, qui s’étoient joints à eux, parce qu’ils continuoient leurs hostilitéz sur les François établis à la Louisiane, fit partir de Montréal, dans les mois de juin et juillet 1728, un détachement des troupes de la colonie, des habitans et des sauvages domiciliés, sous le commandement de M. de Lignery, major des Trois-Rivières.

Le détachement arriva le 16 aoust, à la Baye des Puants. Il estoit composé de 194 hommes des troupes, de 278 habitans, de 200 coureurs de bois, pris à Michilimakinac, de 200 Iroquois du Sault Saint-Louis, de 150 Iroquois du Lac des Deux Montagnes et Hurons de Lorette, de 150 Nepisingues, Algonquins et Teste de Boule, de 150 Hurons et 8ta8ois du Détroit, de 150 Michilimakiniac, de 80 Sauteurs et de 150 Folles Avones.

Le village des Sakis y fut investi à une heure après minuit, et on les obligea de livrer 3 Puants et un Renard qu’ils avoient avec eux, qui furent abandonnez aux Sauvages.

80 de ces Sakis se joignirent au détachement et on fut ensuite camper à demie lieue de la Baye des Puans.

L’après-midy, les sauvages se divertirent à tirer à coups de flèches les prisonniers qu’on leur avoit remis ce qui fust découvert par 50 Renards. Ils retournèrent promptement chez eux, avertirent en passant les Puants et leur conseil-

---

(1) Voir *B. R. H.*, vol. XXIII, 1917, p. 157.

rent de venir se réfugier dans leurs villages, ce qui fut exécuté.

Le détachement fit dix lieues pendant les quatre jours suivants, et le dernier jour, qui étoit le 20, les découvreurs aperçurent un Poutouatanis, qui étoit établi chez les Puants, qui tenoit en sa main un pavillon blanc et demandoit à parler. On le mena à M. de Lignery à qui il demanda ce qu'il venoit faire avec tant de monde. M. de Lignery luy répondit qu'il n'estoit venu que pour parler aux nations et qu'il pouvoit s'en retourner dire aux Puants de venir le trouver. Le lendemain, il ne donna point dans ce piège, ny les sauvages de sa nation. Ils abandonnèrent leurs forts et prirent la fuite avec les Renards qui abandonnèrent la fortification qu'ils avoient commencé.

Le lendemain, le détachement arriva au fort des Puants où il ne trouva aucuns sauvages. Il fut le jour suivant à celui des Renards où il ne trouva qu'un vieillard qui dit qu'on avoit laissé parce qu'il ne pouvoit suivre à cause de son grande âge et que les sauvages de sa nation étoient partis, il y avoit deux jours. Il s'y trouva aussi trois femmes qui avoient été laissées, parce qu'elles étoient à travailler dans les champs dans le tems qu'on prit la fuite. Elles furent prises par les sauvages du détachement qui étoient au nombre de 1582, tuées et brûlées par eux, aussi bien que le vieillard.

M. de Lignery fit assembler les sauvages et leur proposa de les poursuivre, ce qu'ils acceptèrent, à condition que les François iroient avec eux, ce qui ne put s'exécuter faute de vivres et de souliers pour marcher dans les bois. Aussitost on ravagea tout le bled et autres grains des Renards et le détachement retourna à la Baye où, étant arrivé, M. de Lignery fit brûler le fort, les Sakis ayant pris la résolution de s'établir à la Rivière Saint-Joseph, parce qu'ils craignoient que les Renards ne les vinssent détruire dans la suite. Après cela, les François s'en retournèrent en Canada et les sauvages chacun dans leur village.

Les officiers qui ont esté à cette guerre sont :

<i>Capitaines</i> MM.	<i>Lieutenants</i> MM.	<i>Enseignes</i> MM.	<i>Enseignes en 2nd</i> MM.
de Lignery, commandt	de Varenne du Figuier	de Celeron, ayde major	de Normanville du Sablé
Cavagnal de Vaudreuil, major	de Noyan des Meloises	Hertel-Beaulac Repentigny, fils	Marin, major pour la campagne
de Beaujeu du Buisson	de Linctot de Verchères		Lignery, fils Saint Pierre
de Lanois du Plessis	le chevalier de Ramezay		La Perade, fils Robert, ingénieur
le chevalier de Longueull	Damours		

Le sieur Guillet, commandant des Népisingues." (1)

---

## LONGUES TRAVERSÉES DE L'ATLANTIQUE

Le Rév. P. J. H. Schlarman (maintenant évêque de Péoria) "From Quebec to New-Orleans", p. 186, rapporte qu'en 1732 un navire prit 24 semaines pour traverser l'Atlantique et que 100 passagers sur 154 moururent en mer. Un autre cas extrême eut lieu en 1752 quand le voyage occupa six mois et que 20 sur 140 survécurent.

REX

(1) *Bibl. Nat. Nouv. Acq. Fr.*, 2550 (*Marine et Colonies*, tome II, *XVIII siècle*) fol. 110. L'ordre du roi qui ordonne l'assemblée d'un Conseil de Guerre pour faire le procès au Sieur de Lignery, (25 avril 1730) a été publié dans *B.R.H.*, vol. 40, 1934, p. 124.

## LE PÈRE JACQUES MARQUETTE

---

Le débat engagé l'an dernier au sujet du Père Marquette est maintenant clos. Une pièce justificative et irrécusable vient d'être versée au dossier de l'affaire.

Tous connaissent l'origine et l'objet de la controverse. Un auteur américain, l'abbé Joseph Carlton Short, avait contesté contre la tradition et l'opinion commune des historiens, le caractère sacerdotal du Père Jacques Marquette (1). Cette thèse originale n reposait que sur des preuves négatives et indirectes. La réaction fut immédiate. Des historiens de la Compagnie de Jésus infirmèrent la thèse de l'abbé Short (2). Ils produisirent des témoignages nombreux et probants de l'état et l'œuvre ecclésiastiques du missionnaire du Mississipi. Des observations pertinentes sur le gouvernement et l'organisation interne de la Compagnie accompagnaient les preuves ainsi accumulées. Dès lors, la cause des Pères Jésuites était gagnée.

Un document manquait cependant: celui qui nous indiquerait, de façon officielle, la date exacte et le lieu de l'ordination de Jacques Marquette.

C'est précisément la reproduction d'un tel manuscrit que "MID-AMERICA", la revue de l'"Institute of Jesuit History", vient de publier dans son numéro de janvier. L'article qui accompagne les photographies est signée par le rédacteur de la revue, le Père Jerome V. Jacobsen. Certains commentaires de l'auteur nous ont semblé intéressants. Nous les résumerons ici.

D'où vient d'abord le document en question? C'est au Père Edmond Lamalle, archiviste et rédacteur de l'"Archivum Historicum Societatis Jesu" que l'on doit la découverte de ce précieux manuscrit. Il est intéressant de noter que cet

---

(1) Voir: "Revue de l'Université Laval". Vol. III, no 5. Janvier 1949.

(2) Voir: "Revue de l'Université Laval". Vol. III, no 7: "Mid-America", XXXI, Avril 1949; "Revue d'Histoire de l'Amérique Française", vol. II, no 4 et vol. III, no 1.

érudit, archiviste de la Compagnie à Rome, recueille depuis plusieurs années, dans les différents pays d'Europe, une documentation importante sur tout ce qui regarde l'histoire des Jésuites.

D'après le Père Lamalle, on ne retrouve généralement pas à Rome les documents touchant l'ordination des membres de la Compagnie. Chaque province rédige et conserve une liste ou catalogue de ses ordonnés. Seule la date des derniers vœux de chacun est gardée, pour les besoins de l'administration générale, dans les archives romaines. Les autorités provinciales doivent donc rédiger un catalogue annuel, ou, selon la coutume dans certaines provinces au temps de Marquette, un catalogue triennal. On y retrouve principalement la liste des admissions au noviciat, celle des renvois ou des changements de provinces de certains membres, etc.

C'est dans le "Supplément du Catalogue de la Province de Champagne pour l'année 1669" que le nom du Père Marquette, ("P. Jacobus Marquette") y est inscrit avec celui de deux autres missionnaires en Nouvelle-France, les Pères Beschefer et Pierron.

Une seconde page du même catalogue contient la liste des prêtres ordonnés. On y lit la mention suivante: "1666 P. Jacobus Marquette Tulli 7 Mar.". La preuve est évidente: le Père Jacques Marquette a été ordonné à Toul, le 7 mars 1666.

Comme le fait remarquer l'auteur, peut-on décemment nier l'authenticité de ces documents, maintenant conservés dans les archives romaines, sans mettre en doute l'honnêteté du Père Lamalle? Ce dernier a transmis personnellement les copies photographiques aux éditeurs de MID-AMERICA.

Le Père Jacobsen étudie encore l'objection selon laquelle l'ordination du missionnaire fut invalide ou illégale. Le Père Marquette n'aurait pas terminé ses études théologiques avant de quitter son pays natal. La réponse est très simple: on ne doit pas appliquer aux missionnaires du temps les prescriptions actuelles du droit canon. Afin de répondre aux besoins spirituels des indigènes américains, il arrivait fréquemment

de hâter l'ordination des futurs évangélistes. Ces derniers devaient cependant compléter par eux-mêmes leurs connaissances théologiques ou poursuivre leurs études sous la direction des autorités du pays. Les exemples de cette pratique sont nombreux. Elle trouve sa pleine justification dans les services immenses rendus aux peuplades indiennes et dans le zèle et la persévérance dont tous ces missionnaires firent preuve.

CLAUDE CORRIVAUT

---

ACTE DE SEPULTURE D'UN PER-  
SONNAGE FAMEUX

---

“Ce seizième jour de janvier, mil huit cent quatre vingt dix neuf est décédé à Montréal, Qué., à l'âge de quatre-vingt neuf ans, cinq mois et dix sept jours, Charles, Paschal Chiniquy, docteur en théologie, né à Kamouraska, Qué. Il fut prêtre de l'Eglise Catholique romaine vingt cinq ans, et nommé par Elle l'Apôtre de la Tempérance. Il se convertit au protestantisme en mil huit cent cinquante neuf et resta fidèle à la vérité évangélique jusqu'à la fin. Il fut inhumé le dix neuf janvier mil huit cent quatre vingt dix neuf, dans le cimetière protestant de Montréal.

J. L. Morin

D. Coussirat

J. Herdt

Ed. A. Menaz

Calvin E. Amaron D.D.

ministre (1)

---

(1) Registre de l'église presbytérienne Saint-Jean, Montréal, pour l'an 1899.

## LE RÉPERTOIRE NATIONAL DE HUSTON

---

Combien de fois a-t-on coutume de dire, en parlant de quelque document de notre littérature primitive, "qu'il se trouve dans le *Répertoire national* de Huston". A vrai dire, il est tellement commode de renvoyer ses lecteurs à ces quatre tomes séculaires ou à peu près, qu'on oublie quelquefois de chercher plus loin pour s'assurer de la véritable provenance de tel poème ou de tel morceau. Devant un si beau recueil on a presque honte de consigner une petite omission de la part de son compilateur : celle d'avoir négligé de nous indiquer ses sources. Quel meilleur moyen de célébrer le centenaire d'un monument littéraire que de combler cette lacune en nous renseignant sur les sources des extraits reproduits par le jeune Huston ? Le travail sera vite fait par les savants lecteurs du *Bulletin*, et ils auront ainsi contribué une annotation très utile à un ouvrage indispensable. En entreprenant ce petit devoir commémoratif, on sera frappé d'une admiration d'autant plus vive pour celui qui, il y a cent ans, parcourait les mêmes journaux que nous aimons tant feuilleter aujourd'hui, que l'on s'apercevra bientôt qu'il ne se ménageait point, ce jeune chercheur ; il a dû lire un peu de tout et un peu partout. Comme preuve de cette remarque, je joins ici la liste des morceaux recueillis par Huston dans un seul genre : ce pauvre genre romanesque qui en 1848 ne comptait au Canada français que deux volumes de publiés. Je laisse à d'autres mieux qualifiés la tâche plus exigeante de suivre la piste de Huston à travers les champs de la poésie et de la prose sérieuse.

1778 — *Zélim*, parus d'abord dans la *Gazette du Commerce et littéraire* de Montréal, no. du 30 décembre, 1778. (Voyez Trudel : *L'influence de Voltaire au Canada*, pp. 101-103.)

1827 — *L'Iroquoise*, tiré du tome V de la *Bibliothèque canadienne* de Bibaud (octobre et novembre, 1827). Traduit du *Truth Teller* de New-York.

- 1835 — *La tour de Trafalgar*, signé G. B., dans l'*Ami du peuple*, v. III, no. 82, du 2 mai 1835, et reproduit dans la *Revue canadienne*, v. I, no. 2, du 11 janvier 1845.
- 1835 — *La lucarne d'un vieux garçon*, *Une entrée dans le monde*, et *Monsieur Desnotes*, reproduits tous les trois de la *Minerve*, v. IX, nos. 35 (11 juin), 38 (22 juin), et 51 (6 août) respectivement, et signés N. A.
- 1837 — *Caroline*, extrait du *Glaneur* de St. Charles, v. I, no. 8, juillet 1837. Signé "Amédée", le texte est suivi de cette note "Le désir d'arracher à l'oubli et de faire connaître à ses concitoyens, une anecdote Canadienne (!), dont le fond est historique et qui est généralement ignorée, à (!) engagé l'auteur à faire publier cet essai lu dernièrement devant la Société Littéraire, No. 1."
- 1837 — *Emma, ou l'amour malheureux*. Jusqu'ici je n'ai pu trouver l'endroit de la première publication de ce conte d'U.-J. Tessier. Quelque lecteur saurait-il me fournir ce renseignement?
- 1839 — *Le chien d'or*, signé A. S. S. dans le *Canadien* du 20 novembre 1839. Voir l'article de M. P.-G. Roy dans les *Cahiers des Dix*, no. 10, 1945, surtout les pages 142-144.
- 1840 — *Une aventure au Labrador*, signé P. P. R., dans le *Fantasque*, v. II, nos. 46 et 47 du 2 et du 9 novembre 1840.
- 1844 — *Françoise Brunon*, signé C. V. D. dans le *Castor*, depuis le 6 jusqu'au 20 février 1844. (v. I, nos. 25-29)
- 1844 — *La fille du brigand*, signé Piëtro, dans le *Ménestrel*, depuis le 29 août jusqu'au 19 septembre 1844 (v. I, nos. 11-14). Voir l'édition publiée par M. Casimir Hébert, "avec notice biographique sur l'auteur". (Montréal, Imprimerie Bilaudeau,

1914)

1845 — *Histoire de mon oncle*, signé Alph. P., dans la *Revue canadienne*, v. I, no. 10, du 8 mars 1845.

1845 — *Le débiteur fidèle*, signé L.A.O., également dans la *Revue canadienne*, v. I, no. 14, du 5 avril 1845, avec une note, "Le fait sur lequel repose cette histoire, m'a été rapporté comme véritable; l'est-il? jugera qui lira. Le lieu de la scène était l'Isle d'Orléans, près de Québec; Fraser, le nom, au lieu de 'Dumont'."

1846 — *Le frère et la soeur*, dans l'*Album littéraire et musical de la Revue canadienne*, no. de janvier, 1846.

1846 — *La terre paternelle*, anonyme, dans l'*Album littéraire et musical de la Revue canadienne*, no. de février, 1846.

D. M. HAYNE

---

### QUESTION

Dans Marc Lescarbot (1) tome III, p. 527, on trouve le passage suivant: "Il se fait une société sainte entre l'entreprise des sieur de Monts et de Poutrincourt pour aller planter la foy chrétienne et le nom françois ès terres occidentales d'outre-mer.... J'en ay voulu ici mettre les articles et conditions selon que me les a bailliées le sieur Charretier, docteur en médecine à Paris...."

Serait-ce un Chartier de Lotbinière?

C. B.

---

(1) The history of New France by Marc Lescarbot, p.p. W. L. Grant et H. P. Biggar. Toronto. The Champlain Society, 1907-1914. 3 vol. t. III, p. 527. (Extrait de l'édition de 1611-1612).

## THE FIRST SCOTS SETTLERS IN CANADA

The original nucleus of Scottish settlement in Canada, the "mustard seed" from which has grown the very considerable Scottish population of Canada, was composed of those officers, non-commissioned officers, and men of the old 78th Regiment, commonly known as Fraser's Highlanders, who at the end of the Seven Years' War remained in Canada. A number of years ago, in a paper entitled "Some Notes on Fraser's Highlanders" printed in the Canadian Historical Review for 1937, I identified no less than six officers of the Regiment who remained in Canada, and several non-commissioned officers. I was able to find, however, very little evidence bearing on the number of private soldiers who remained in the country, and had to content myself with the guess that the traditional number of 300 might not be far wide of the mark.

Now, however, thanks to the good officers of my friend Mr. A.-J.-H. Richardson of the Public Archives of Canada, I have received a document which gives a complete list of the non-commissioned officers and men of Fraser's Highlanders who were "discharged in America". This list was found by Mr. Richardson in one of the Provincial Secretary's letter-books in the S. series of the Canadian Archives (formerly files of the secretary of State Department) containing letters and warrants from General Murray to Deputy Paymaster John Powell. I append the list to this note, not only because it gives some idea of the number of Fraser's Highlanders who may have settled in Canada, but also because the names may be of interest to those who wish to trace early Scottish family trees.

W. S. WALLACE

---

AN ACCOUNT OF HIS MAJESTY'S ROYAL BOUNTY OF FOURTEEN DAY'S SUBSISTENCE,  
 ALSO THE SWORD MONEY PAID THE FOLLOWING MEN OF THE 78<sup>TH</sup> REGIM<sup>T</sup>.  
 DISCHARGED IN AMERICA.

RANK	NAMES	COMPANIES	14 DAY'S Subsistence	SWORD MONEY
Serjeant	Donald Fraser	Colonels'	" 7	" "
do	Alexander Fraser	do	7	" "
do	Donald Gray	do	7	" "
Corporal	Thomas Fraser	do	7	3
do	Thomas Reid	do	" 7	" 3
Soldier	Alexander Fraser	do	7	3
do	Thomas Maitland	do	7	3
do	John Simpson	do	7	3
do	Robert Robertson	do	7	3
do	Hugh Forbes	do	" 7	" 3
do	John Fraser	do	7	3
Drum Major	Alexander Kennedy	do	" 7	" 3

RANK	NAMES	COMPANIES	14 DAY'S Subsistence	SWORD MONEY
Serjeant	Hugh Tullock	Major Abercrombies'	" 7	" "
Corporal	Donald McKenzie	do	7	3
do	Allan Shaw	do	7	3
Drummer	John McDonell	do	" 7	" 3
Soldier	John Anderson	do	7	3
do	Donald McDonald	do	7	3
do	William Fraser	do	" 7	" 3
do	John McLeod	do	7	3
do	Hugh Fraser	do	7	3
do	Evan MLacklin	do	" 7	" 3
do	George McAdam	do	7	3

RANK	NAMES	COMPANIES	14 DAY'S Subsistence	SWORD MONEY
Serjeant	George Thompson	Major Jn. Campbell's	" 7	" "
do	William Fraser	do	7	"
Corporal	Allan Cameron	do	7	3
Soldier	Angus Cameron	do	7	3
do	Evan Cameron	do	7	3
do	Donald McGillvray	do	7	3
do	John Kennedy	do	7	3
do	Donald Henderson	do	" 7	" 3
do	Kenneth McKenzie	do	7	3
Serjeant	Donald Campbell	Cap <sup>t</sup> Jn. McDonell's	7	" "
do	James Thompson	do	7	"
do	Alexander McDonald	do	7	3
Corporal	William Porterfield	do	7	3
do	Donald Fraser	do	" 7	" 3
Drummer	James Hamilton	do	7	3
do	Thomas Fraser	do	7	3
Soldier	Allan McArthur	do	7	3
do	John McPherson	do	7	3
do	William Fraser	do	" 7	" 3
do	John Fraser	do	7	3
do	Evan McGillvray	do	7	3

RANK	NAMES	COMPANIES	14 DAY'S Subsistence		SWORD MONEY	
Cadit	Angus McDonell	Cap <sup>t</sup> Alex <sup>r</sup> McLeod	"	7	"	"
Serjeant	James Carmichail	do		7		3
Soldier	Allan McDonell	do		7		3
do	Allan McDonell	do		7		3
do	Duncan Campbell	do		7		3
Drummer	Rony McDonell	do		7		3
Serjeant	Alexander McNaughton	do		7		3
do	James Gordon	do	"	7	"	"
do	George McKenzie	Cap <sup>t</sup> Cameron's		7		"
do	Gilbert Anderson	do		7		"
do	Allan Cameron	do		7		"
Corporal	John Lamb	do		7		3
do	Roderick Fraser	do		7		3
do	Evan Cameron	do		7		3
Drummer	Duncan McKenzie	do		7		3
Soldier	Duncan McDonell	do		7		3
do	John McDonell	do	"	7	"	3
do	George Sutherland	do		7		3
do	Duncan McMillan	do		7		3
do	David McLea	do		7		3
do	John Fraser	do		7		3
do	John Chisolm	do		7		3
do	William Fraser	do	"	7	"	3
		Sum brought over				
23 9		£ 7 16				

RANK	NAMES	COMPANIES	14 DAY'S Subsistence			SWORD MONEY	
			Brought forward				
			£	23	9	£	7 16
Serjeant	Alexander Ferguson	Cap <sup>t</sup> Ran <sup>d</sup> McDonell's			7	"	"
do	William Fraser	do			7	"	"
Corporal	John Ross	do			7		3
do	Donald Mcpherson	do			7		3
do	Alexander McDonell	do			7		3
Drummer	Grigor McGrigor	do			7		3
Soldier	Duncan McGrigor	do			7		3
do	Peter Grubb	do			7		3
do	Alexander Grant	do			7		3
do	John Gunn	do			7		3
do	John Ferguson	do			7		3
do	Miles Carmichail	do			7		3
do	Edward Davidson	do			7		3
do	Donald Sutherland	do			7		3
do	Evan Black	do			7		3
do	John Carmichail	7	8		do		

RANK	NAMES	COMPANIES	14 DAY'S Subsistence	SWORD MONEY
Serjeant	Malcolm Fraser	Cap <sup>t</sup> John Fraser	" 7	" "
do	James McDonell	do	7	" "
do	Mure Trotter	do	7	" "
Corporal	Benjamin Allen	do	7	3
Soldier	Simon Fraser	do	7	3
do	John Fraser	do	7	3
do	Donald McDonald	do	7	3
do	James Forsyth	do	" 7	" 3
do	Tarquhar McGillvray	do	7	3
do	John Chisolm	do	7	3
Serjeant	James Robertson	Cap <sup>t</sup> Arch <sup>d</sup> Campbells'	7	" "
do	John Watson	do	" 7	" "
do	Simon Fraser	do	7	" "
Corporal	Hector Ross	do	7	3
do	John Campbell	do	7	3
Soldier	James Campbell	do	7	3
do	Donald Cuthbert	do	7	3
do	Alexander McArthur	do	7	3
do	Lach <sup>n</sup> McIntosh	do	7	3
do	Alexander Johnston	do	7	3

RANK	NAMES	COMPANIES	14 DAY'S Subsistence	SWORD MONEY
Serjeant	Edward Mcpherson	Cap' Alex' Campbell's	" 7	" "
do	John Fraser	do	7	" "
do	Duncan Wier	do	7	" "
Corporal	Evan Mcpherson	do	3	3
Soldier	Duncan Cameron	do	3	3
do	John Mcpherson	do	3	3
do	Thom' Mcpherson	do	3	3
do	John Smith	do	3	3
do	John McKay	do	3	3
do	Murd. Cameron	do	3	3
do	James Fraser	do	3	3
Corporal	Lewis Stuart	do	3	3
Serjeant	Allan McDonell	Cap' John Nairne's	7	" "
Corporal	Donald McKinnon	do	3	3
do	William Ross	do	3	3
Drummer	William Bruce	do	3	3
Soldier	Alexander Ross	do	3	3
do	William Thompson	do	3	3
do	James Forbes	do	3	3
do	William More	do	3	3
do	Donald McIntosh	do	3	3
do	Archibald Stuart	do	3	3
do	Alexander Munro	do	3	3
			£ 44 " 2	£ 14 " 17

RANK	NAMES	COMPANIES	14 DAY'S Subsistence		SWORD MONEY	
		Brought forward	£ 44	2	£ 14	17
Serjeant	Alexander McKay	Cap <sup>t</sup> Hugh Fraser	"	7	"	"
do	Alexander Fraser	do		7		"
do	John Clark	do		7		"
Corporal	Duncan Forbes	do		7		3
do	George Geddes	do		7		3
Drummer	Alexander Fraser	do		7		3
do	John Stuart	do		7		3
Soldier	John Fraser	do		7		3
do	John Fraser	do		7		3
do	John Sutherland	do		7		3
do	Murd. Mepherston	do		7		3
do	Peter Campbell	do		7		3
do	Peter Stuart	do		7		3
Serjeant	Alexander Shaw	Cap <sup>t</sup> Montgomerie's		7		"
do	William Watson	do		7		"
Corporal	Hector Munro	do		7		3
do	Donald Fraser	do		7		3
do	John Ferguson	do		7		3
Drummer	John Provan	do		7		3

RANK	NAMES	COMPANIES	14 DAY'S Subsistence	SWORD MONEY
Soldier	Thomas Davidson	Cap <sup>t</sup> Montgomerie's		
do	Alexander Fraser	do	7	3
do	John Ross	do	7	3
do	Donald Munro	do	7	3
do	James McQueen	do	7	3
do	Alexander Cormak	do	7	3
do	Donald Morrison	do	7	3
do	Rod <sup>k</sup> McKenzie	do	7	3
do	Donald McLean	do	7	3
do	James Johnston	do	7	3
Serjeant	Alexander Fraser	Cap <sup>t</sup> Wood's	7	"
do	Rand. McDonell	do	" 7	" "
do	William Gunn	do	7	"
Corporal	John McDonell	do	7	3
do	Donald McIntyre	do	7	3
do	John Fraser	do	7	3
Drummer	Don <sup>d</sup> McKenzie	do	" 7	" 3

RANK	NAMES	COMPANIES	14 DAY'S Subsistence	SWORD MONEY
Soldier	Ran <sup>d</sup> . McDonell	Cap <sup>t</sup> Wood's	" 7	" 3
do	John McDonell	do	7	3
do	William Grahame	do	7	3
do	James Crawford	do	7	3
do	John McIntosh	do	" 7	" 3
do	John Kennedy	do	7	3
do	Alexander McKenzie	do	" 7	" 3
Serjeant	James Sinclair	Cap <sup>t</sup> Alex <sup>r</sup> McLeod's	7	"

**VIENT DE PARAÎTRE**

**BIGOT ET SA BANDE**  
et  
**L'AFFAIRE DU CANADA**  
par  
**PIERRE-GEORGES ROY**

Prix: \$1.00

En vente au **BUREAU DE LA REVUE**  
2050 Chemin Gomin  
QUÉBEC

**UN BON MOYEN**

Dans votre budget personnel, faites la part de l'épargne aussi large que possible.

Dès que vous touchez quelque argent, commencez par prélever tout ce que vous pouvez mettre de côté. Déposez-le tout de suite à votre compte de banque.

C'est le meilleur moyen d'éviter les dépenses inutiles.

**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**

**ACTIF, plus de \$400,000,000**

**543 bureaux au Canada**

**15 succursales à Québec**

---

---

# LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

---

Met à la disposition de ceux qui veulent connaître et étudier l'histoire du Canada et plus particulièrement de la Province de Québec, un service de renseignements de premier ordre:

## **LES ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**

---

Les Archives de la Province renferment des milliers et des milliers de pièces manuscrites, classées et indexées. En outre de ces archives manuscrites proprement dites, le département des Archives met à la disposition de ceux qui veulent travailler ou s'instruire, une bibliothèque canadienne de plusieurs milliers de volumes et de brochures, des séries considérables de journaux et de revues.

Des milliers de dossiers, portraits, gravures, photos, sur les hommes et les choses de la Province de Québec et du Canada sont à la disposition des chercheurs et des étudiants.

Un personnel spécialisé, attentif et bien disposé est toujours prêt à aider ou à renseigner ceux qui viennent visiter ou consulter les Archives.

On peut travailler aux Archives de neuf heures du matin à cinq heures de l'après-midi.

---

**ARCHIVES DE LA PROVINCE  
PARC DES CHAMPS DE BATAILLES  
QUÉBEC**

---

---